

Assemblée d'Eloah

Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Jean 17:3

Lecture du Quatrième Commandement

(Droit d'auteur © 1998, 1999, 2000, 2005, 2009 James Dailley)

Édition 5

Le Quatrième Commandement traite du sabbat ou repos. Ceci inclut le septième jour hebdomadaire, les Nouvelles Lunes, les Jours Saints, le sabbat de la Terre de la septième année et le système du Jubilé. Tous ces éléments sont liés au calendrier astronomique lunaire et doivent être observés pour le bénéfice de toute l'humanité (Marc 2: 27). Ils subsistent ensemble ou ils tombent ensemble (Colossiens 2: 16-17).



P.O. Box 45 • Rockton • Ontario • Canada • L0R1X0 • www.l-assemblee-d-eloah.org

Cet exposé peut être librement copié et distribué à condition qu'il soit copié intégralement sans modifications ni omissions. Les noms et adresses de l'éditeur et la note de droit d'auteur doivent être inclus. Aucun coût ne peut être exigé des récipiendaires des copies distribuées. De brèves citations sont permises dans des articles et des textes critiques sans enfreindre les droits d'auteur.

Le cadre législatif

Il y a des sabbats hebdomadaires ou du septième jour, des sabbats mensuels ou de la Nouvelle Lune, des sabbats annuels ou des Jours Saints, des sabbats de la Terre de la septième année et de la Restauration du Jubilé. Ils sont tous commandés et ils doivent tous être observés.

Deutéronome 5: 12-15 Observe le jour du repos, pour le sanctifier, comme Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu, te l'a ordonné. ¹³ Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. ¹⁴ Mais le septième jour est le jour du repos de Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. ¹⁵ Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu: c'est pourquoi Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos.

Exode 20: 8-11 Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. ⁹ Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. ¹⁰ Mais le septième jour est le jour du repos de Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. ¹¹ Car en six jours Y^hovah (l'Éternel) a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi Y^hovah (l'Éternel) a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

Le mot hébreu Shabbat (Dictionnaire Hébreu de Strong (DHS) #7676) a la signification de *cesser* ou *se reposer*. C'est un jour d'adoration (Lév. 23: 3) et un jour de repos et de rafraîchissement.

Exode 23: 12 Pendant six jours, tu feras ton ouvrage. Mais le septième jour, tu te reposeras, afin que ton bœuf et ton âne aient du repos, afin que le fils de ton esclave et l'étranger aient du relâche.

Le sabbat est un signe de l'autorité de Dieu sur la création et il était la première bénédiction enregistrée. Il a été sanctifié, c'est à dire mis à part à partir de la création adamique.

Genèse 2: 2-3 Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite: et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite. ³ Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant.

Il a été fait pour l'humanité et son observance est liée à la foi.

Marc 2: 27 Puis il leur dit: Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat,

Abraham a observé le sabbat.

Genèse 26: 3-5 Séjourne dans ce pays-ci: je serai avec toi, et je te bénirai, car je donnerai toutes ces contrées à toi et à ta postérité, et je tiendrai le serment que j'ai fait à Abraham, ton père. ⁴ Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel; je donnerai à ta postérité toutes ces contrées; et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, ⁵ parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois.

Y^hovah a donné la vérité à Abraham,

Genèse 24: 27 en disant: Béni soit Y^hovah (l'Éternel), le Dieu de mon seigneur Abraham, qui n'a pas renoncé à sa miséricorde et à sa fidélité envers mon seigneur! Moi-même, Y^hovah (l'Éternel) m'a conduit à la maison des frères de mon seigneur.

et celui-ci a également guidé les autres dans la voie.

Genèse 24: 48 Puis je me suis incliné et j'ai adoré Y^hovah (l'Éternel), j'ai béni Y^hovah (l'Éternel), le Dieu de mon seigneur Abraham, qui m'a conduit fidèlement afin que je prenne la fille du frère de mon seigneur pour son fils.

Par l'observance du sabbat, Israël avouait qu'il était le peuple racheté de Dieu, étant soumis à Sa Loi. En nous reposant ce jour-là, nous manifestons notre confiance en Dieu. L'observance du sabbat est proclamée comme une bénédiction (Ésaïe 56: 2-4; 58: 13; 66: 23; Ezéchiel 44: 24; 45: 17; 46: 1, 3-4, 12). Israël a été réprimandé pour l'avoir négligé (Ésaïe 1: 13; Jérémie 17: 21-27; Ezéchiel 20: 12-24; Amos 8: 5) et la durée de la captivité babylonienne de Juda a été déterminée par l'abus du repos sabbatique annuel de la terre (2 Chr. 36: 21). Notre captivité future sera aussi déterminée par cet échec.

Les Sabbats en tant que Signes ou Sceaux

Le quatrième commandement porte sur le jour du sabbat et se trouve dans Exode 20: 8-11 et Deutéronome 5: 12-15. Le jour du sabbat est saint pour Y^hovah (le Seigneur) Dieu (Elohim), selon le Quatrième Commandement.

Il l'a fait ainsi (Ex. 20: 11) et nous devons tous l'observer (Ex. 20: 8). C'est pour que tout le monde, même le bétail, puisse se reposer (Deut. 5: 14).

Pendant six jours, nous devons travailler (Deut. 5: 13), en embellissant et en préservant ou en maximisant et en entretenant la création (Genèse 2: 15). Nous ne devons pas être inactifs (2 Thes. 3: 6-11). Tout ce que ta main trouve à faire avec ta force, fais-le (Eccl. 9: 10), car ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi (Gal. 6: 7).

Le septième jour est le sabbat et il est calculé comme étant le samedi actuel et ce, à partir de la création adamique. Toutes les nations notent que le sabbat tombe le samedi du calendrier actuel. Le septième jour est dans un cycle continu et ne peut être attribué à un autre jour, peu importe le moment où il se situe dans le cycle luni-solaire. La décision des Romains d'appeler le jour du soleil (dimanche) leur sabbat n'en fait pas un sabbat.

Le nouveau Calendrier Mondial et ses variantes qui sont actuellement proposées, attaquent le cœur même de la Loi. Le Calendrier Mondial est un calendrier perpétuel de douze mois avec des quarts égaux. Il est perpétuel parce qu'il demeure le même à chaque année. Notre présent calendrier n'est pas perpétuel, mais annuel - il change chaque année. Il le fait parce que son cycle typique de 365,24 jours n'est pas divisible de manière égale par le nombre de jours de la semaine. Le mois lunaire astronomique de 29,5 jours ne l'est pas non plus. La conséquence de ce jour restant est que l'année commence et se termine généralement le même jour de la semaine. De là, l'année suivante doit commencer le jour de la semaine suivant

et cela exige un nouveau calendrier à chaque année.

Techniquement, notre calendrier grégorien est un cycle varié de quatorze calendriers. Le calendrier pour l'année commençant le dimanche diffère de celui de l'année commençant le lundi et ainsi de suite pour les sept jours de la semaine. Puisque l'occurrence d'une année bissextile peut changer n'importe lequel de ces sept calendriers, le total augmente. Si nous enlevions ce jour restant du calendrier, le Nouvel An commencerait le même jour de la semaine que l'année précédente; nous aurions alors un calendrier perpétuel.

On propose d'enlever un jour du calendrier sans dévier du cycle solaire d'environ 365,24 jours en traitant simplement ce jour comme une période d'attente de vingt-quatre heures avant de reprendre le calendrier. Ces jours hors-calendrier seraient des jours vides ou intercalaires et ne seraient pas considérés comme étant des jours de semaine. Il est proposé de les traiter comme des vacances et cela fait partie de la raison d'être du Calendrier Mondial. Ce dernier et d'autres propositions, comme le mois de trente jours avec trois semaines de dix jours, changent l'ordre de la semaine de sept jours de la création adamique. Le cycle de sept jours ne correspond ni au mois lunaire ni à l'année solaire annuelle.

Lévitique 23: 32 montre que les jours se terminent et commencent le soir et non à minuit ni le matin ni au coucher du soleil.

Voir [Le Début du Jour](#)

Lévitique 23: 32 Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes; dès le soir du neuvième jour jusqu'au soir suivant, vous célébrerez votre sabbat.

Le septième jour commence à la fin du sixième jour de la semaine, notre vendredi, à la fin du crépuscule nautique du soir (FCNS), à la noirceur. Ceci est confirmé par Paul dans Actes 27: 27-34 et la Michna, qui est une compilation d'écrits qui remontent au deuxième siècle AEC (avant l'ère courante). (Voir la deuxième division, Moed, Sabbat 1: 3, 15: 3.)

Le jour ne commence pas au coucher du soleil, qui a près de soixante minutes de crépuscule avant la nuit. La définition biblique du début du jour se trouve dans Genèse.

Genèse 1: 5 Dieu appela la lumière jour, et il appela les ténèbres nuit. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier jour.

Le crépuscule ou la pénombre se trouve dans la même journée et un nouveau jour commence à l'obscurité, à la fin du crépuscule nautique. La journée commence à la tombée de la nuit, lorsque la distinction évidente est claire.

Genèse 1: 14-18 Dieu dit: Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue du ciel, pour séparer le jour d'avec la nuit; que ce soient des signes pour marquer les époques, les jours et les années; ¹⁵ et qu'ils servent de luminaires dans l'étendue du ciel, pour éclairer la terre. Et cela fut ainsi. ¹⁶ Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, et le plus petit luminaire pour présider à la nuit; il fit aussi les étoiles. ¹⁷ Dieu les plaça dans

l'étendue du ciel, pour éclairer la terre, ¹⁸ pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres. Dieu vit que cela était bon.

Psaumes 104: 20 Tu amènes les ténèbres, et il est nuit: Alors tous les animaux des forêts sont en mouvement;

Il ne doit y avoir ni achat ni vente ni travail rémunéré le jour du sabbat; cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'activité. Néhémie donne un exemple de travail accompli le jour du sabbat.

Néhémie 10: 28-31 Le reste du peuple, les sacrificateurs, les Lévites, les portiers, les chantres, les Néthiniens, et tous ceux qui s'étaient séparés des peuples étrangers pour suivre la loi de Dieu, leurs femmes, leurs fils et leurs filles, tous ceux qui étaient capables de connaissance et d'intelligence, ²⁹ se joignirent à leurs frères les plus considérables d'entre eux. Ils promirent avec serment et jurèrent de marcher dans la loi de Dieu donnée par Moïse, serviteur de Dieu, d'observer et de mettre en pratique tous les commandements de Y^{ehovah} (l'Éternel), notre Seigneur, ses ordonnances et ses lois. ³⁰ Nous promîmes de ne pas donner nos filles aux peuples du pays et de ne pas prendre leurs filles pour nos fils; ³¹ de ne rien acheter, le jour du sabbat et les jours de fête, des peuples du pays qui apporteraient à vendre, le jour du sabbat, des marchandises ou denrées quelconques; et de faire relâche la septième année, en n'exigeant le paiement d'aucune dette.

Le système sabbatique doit être compris comme étant représentatif d'un système qui est particulier au peuple de Dieu.

Lévitique 19: 30 Vous observerez mes sabbats, et vous réverrez mon sanctuaire. Je suis Y^{ehovah} (l'Éternel).

La Loi du Seigneur est un signe du peuple de Dieu (Deut. 6: 8) et de Son rachat d'Israël (Deut. 6: 10), qui, à travers le sacrifice de Christ, s'étend à tous ceux en Christ (Rom. 9: 6; 11: 25-26). Ces signes préservent Israël contre l'idolâtrie (Deut. 11: 16), étant des signes et des sceaux des élus du Seigneur (Apocalypse 7: 3).

Un signe, *owth* ou *ot* (DHS 226), est un signe distinctif ou un rappel symbolique du devoir de chacun. Les sabbats sont énumérés en tant que signes du peuple de Dieu. C'est un signe entre nous et le Seul Vrai Dieu qui nous rend saints.

Exode 31: 12-14 Y^{ehovah} (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ¹³ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Vous ne manquerez pas d'observer mes sabbats, car ce sera entre moi et vous, et parmi vos descendants, un signe auquel on connaîtra que je suis Y^{ehovah} (l'Éternel) qui vous sanctifie. ¹⁴ Vous observerez le sabbat, car il sera pour vous une chose sainte. Celui qui le profanera, sera puni de mort; celui qui fera quelque ouvrage ce jour-là, sera retranché du milieu de son peuple.

On suppose souvent que les sabbats mentionnés ici ne sont que le pluriel du sabbat hebdomadaire singulier. C'est faux. En fait, les repos du sabbat incluent toute la gamme des cultes des Nouvelles Lunes, des Jours Saints, des sabbats de la terre et du système complet du jubilé avec ses implications économiques.

La mise à mort est aussi spirituelle et protège continuellement le peuple de l'alliance contre l'idolâtrie. Le sabbat n'est pas exclusivement un signe de l'Église de Dieu. C'est aussi un signe des gens de l'alliance qui ne sont pas encore appelés dans l'Église. Si c'était le signe

des élus, alors le Judaïsme et les dithéistes ou binitaires et les trinitaires qui reconnaissent ou observent le sabbat feraient partie de la première résurrection. Ils n'en feront pas partie. Tous observent le jour à partir du coucher du soleil au lieu de la noirceur et les Juifs ont remplacé Dieu par l'autorité rabbinique.

Le deuxième signe est la Pâque et la Fête de Pains sans Levain (comparer aussi Ex. 13: 11-16).

Exode 13: 6-10 Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain; et le septième jour, il y aura une fête en l'honneur de Y^{ehovah} (l'Éternel). ⁷ On mangera des pains sans levain pendant les sept jours; on ne verra point chez toi de pain levé, et l'on ne verra point chez toi de levain, dans toute l'étendue de ton pays. ⁸ Tu diras alors à ton fils: C'est en mémoire de ce que Y^{ehovah} (l'Éternel) a fait pour moi, lorsque je suis sorti d'Égypte. ⁹ Ce sera pour toi comme un signe sur ta main et comme un souvenir entre tes yeux, afin que la loi de Y^{ehovah} (l'Éternel) soit dans ta bouche; car c'est par sa main puissante que Y^{ehovah} (l'Éternel) t'a fait sortir d'Égypte. ¹⁰ Tu observeras cette ordonnance au temps fixé d'année en année.

Le Jour des Expiations est un autre signe du peuple de l'alliance.

Lévitique 16: 29-34 C'est ici pour vous une loi perpétuelle: au septième mois, le dixième jour du mois, vous humilierez vos âmes, vous ne ferez aucun ouvrage, ni l'indigène, ni l'étranger qui séjourne au milieu de vous. ³⁰ Car en ce jour on fera l'expiation pour vous, afin de vous purifier: vous serez purifiés de tous vos péchés devant Y^{ehovah} (l'Éternel). ³¹ Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes. C'est une loi perpétuelle. ³² L'expiation sera faite par le sacrificateur qui a reçu l'onction et qui a été consacré pour succéder à son père dans le

sacerdoce; il se revêtira des vêtements de lin, des vêtements sacrés. ³³ Il fera l'expiation pour le sanctuaire de sainteté, il fera l'expiation pour la tente d'assignation et pour l'autel, et il fera l'expiation pour les sacrificateurs et pour tout le peuple de l'assemblée. ³⁴ Ce sera pour vous une loi perpétuelle: il se fera une fois chaque année l'expiation pour les enfants d'Israël, à cause de leurs péchés. On fit ce que Y^{ehovah} (l'Éternel) avait ordonné à Moïse.

Le non-respect du Jour des Expiations est punissable par le retrait de son peuple, c'est-à-dire du corps de l'alliance d'Israël, qui est l'Église (Lév. 23: 29; Rom. 9: 6-8).

Lévitique 23: 26-32 Y^{ehovah} (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ²⁷ Le dixième jour de ce septième mois, ce sera le jour des expiations: vous aurez une sainte convocation, vous humilierez vos âmes, et vous offrirez à Y^{ehovah} (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu. ²⁸ Vous ne ferez aucun ouvrage ce jour-là, car c'est le jour des expiations, où doit être faite pour vous l'expiation devant Y^{ehovah} (l'Éternel), votre Dieu. ²⁹ Toute personne qui ne s'humiliera pas ce jour-là sera retranchée de son peuple. ³⁰ Toute personne qui fera ce jour-là un ouvrage quelconque, je la détruirai du milieu de son peuple. ³¹ Vous ne ferez aucun ouvrage. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants dans tous les lieux où vous habiterez. ³² Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes; dès le soir du neuvième jour jusqu'au soir suivant, vous célébrerez votre sabbat.

Le Jour des Expiations sert aussi à déclarer le Jubilé, car le Jubilé est la base du système de Dieu pour régler les affaires humaines sur la Terre. C'est un sabbat de grande emphase, un *Shabbath Shabbathown*, qui souligne sa sainteté (voir DHS 7677). La signification

spirituelle du Jubilé sera examinée plus tard (Lév. 25: 8-12).

Le Jour des Expiations est spécifiquement exclu de la catégorie des offrandes, qui sont reliées à la générosité et à la bénédiction individuelle. Ainsi en est-il du Jour de la Fête des Trompettes. En effet, aucun de ces jours n'est lié à l'activité humaine ni à l'effort. Le Jour Saint des Expiations est spécifiquement un jour de recensement avec une taxe appliquée (Ex. 30: 11-16).

La taxe du Jour des Expiations était pour le dénombrement des élus d'Israël. C'est un poids fixe par personne et il ne doit pas varier selon les circonstances de l'individu. Dieu a fait ce dénombrement d'Israël à la fondation du monde (Apocalypse 17: 8) et Jésus Christ a payé le coût fixé une fois pour toutes (Rom. 6: 10). Le coût fixe indique que le salut est payé, non pas selon les circonstances physiques de l'individu, mais par le sacrifice de Christ une fois pour toutes (Héb. 7: 27; 9: 26; 10: 10; 1 Pierre 3: 18). Effectuer une collecte le Jour des Expiations attaque l'adéquation même du sacrifice de Jésus Christ.

C'est pour cette raison qu'il y a seulement trois collectes de Fête, tel qu'indiqué dans Exode 23: 14-18, Exode 34: 24, Deutéronome 16: 16 et 1 Rois 9: 25. Elles ne sont pas des offrandes de Jours Saints et doivent être données avant le matin du premier jour de chaque Fête.

Exode 23: 14-18 trois fois l'an tu me célébreras une fête. ¹⁵ -Tu garderas la fête des pains sans levain; pendant sept jours,

aux temps fixé du mois d'Abib, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'ai commandé, car en ce mois tu es sorti d'Égypte; et on ne paraîtra pas à vide devant ma face; ¹⁶ -et la fête de la moisson des premiers fruits de tes travaux, de ce que tu auras semé dans le champ; -et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras du champ les fruits de tes travaux. ¹⁷ -trois fois l'an tous tes mâles paraîtront devant la face du Seigneur, Y^ehovah (l'Éternel). ¹⁸ Tu n'offriras point le sang de mon sacrifice avec du pain levé; et la graisse de ma fête ne passera pas la nuit jusqu'au matin. (DRB)

Au verset 18, la graisse de ma fête fait allusion à nos offrandes financières faites à ce moment-là. Nous ne devons pas manger de graisse animale.

Lévitique 3: 17 C'est ici une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez: vous ne mangerez ni graisse ni sang.

Un signe ou *owth* a d'abord été utilisé dans Genèse 9: 12. L'arc-en-ciel était le rappel symbolique de Dieu de Sa promesse qu'Il ne détruirait pas la Terre avec l'eau une deuxième fois. Dieu utilise des signes qui identifieront ceux qui sont dans une relation spécifique avec Lui. Il y a le signe de franges (LSG) ou de houppes (DRB) bleues qui doivent être portées aux bords de nos vêtements (Nombres 15: 37-39). Elles sont portées comme un rappel personnel de la relation entre vous et Eloah par le biais de l'alliance. Il n'y a pas de pénalité pour ne pas les porter, comme c'est le cas pour d'autres infractions à la loi. Nous les porterons selon les instructions, bien qu'elles ne doivent pas être portées pour être vues.

Matthieu 25: 5 Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. Ainsi, ils portent de larges phylactères, et ils ont de longues franges à leurs vêtements;

Le signe initial et primaire des gens de l'alliance était la circoncision (Gen. 17: 10-14). Cet acte physique était un sceau des gens de l'alliance, c'est à dire ceux qui observent l'alliance, qui ont droit de recevoir la terre promise du Nil jusqu'aux rivières de l'Euphrate (Gen. 15: 18). Les personnes ne respectant pas l'alliance qui attaquent afin de posséder et de contrôler ce territoire en seront retirées.

Les signes de l'alliance sont maintenant spirituellement appliqués après le baptême et incluent aussi des femmes. C'était l'intention dès le commencement (Deut. 10: 15-17) mais cela exige aussi la participation de Dieu.

Deutéronome 30: 6 Y^{ehovah} (L'Éternel), ton Dieu, circoncira ton cœur et le cœur de ta postérité, et tu aimeras Y^{ehovah} (L'Éternel), ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, afin que tu vives.

Cette application spirituelle de la loi comprend ce que vous pensez et non seulement ce que vous faites (Matt. 5: 27-28).

Le baptême avec la réception de l'Esprit Saint est le signe primaire des élus. Il est reçu par le biais du sang de Jésus-Christ avec ceux qui sont placés dans le seul Corps Spirituel (Matt. 28: 19; Actes 1: 5; 11: 16; Rom. 6: 3; 1 Cor. 12: 13; Hébr. 9: 11-28).

Ayant reçu et conservé l'Esprit Saint, les élus forment la base du scellement des

Derniers Jours dans Apocalypse 7: 3. Le signe des élus est centré sur le Premier Commandement. Christ a dit, 'Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul' (Matt. 4: 10; Luc 4: 8). Notre service est un culte et cette déclaration montre qu'il n'y a qu'un seul qui peut être adoré, soit Dieu le Père, Y^{ehovah}. Yahoshua, Jésus Christ, Son oint ne doit pas être adoré.

Le sabbat est un signe de l'Église de Dieu mais ce n'est pas le signe. Le signe primaire est la Divinité. La structure unitarienne biblique est qu'il y a un Dieu unique (Deut. 6: 4; 1 Cor. 8: 4) que nous pouvons connaître (Osée 8: 2; 13: 4). Nous sommes tenus de Le connaître (Gal. 4: 8-9) ainsi que Sa volonté (Actes 22: 14).

Nous sommes appelés à distinguer entre Le Dieu et Son Christ (Jean 17: 3) et c'est à notre honte éternelle si nous ne le faisons pas ou ne pouvons pas faire cette distinction (1 Cor. 15: 34).

Comprendre que Y^{ehovah} Sabaoth, le Seigneur des Armées, est le Seul Vrai Dieu, est fondamental à la Foi. Le baptême est le deuxième signe et la réception de l'Esprit Saint est le sceau intérieur.

Les signes extérieurs sont les sabbats et le Repas du Seigneur/la Pâque, qui est le signe des Lois de Dieu. Ces deux signes de la Loi sont spécifiquement conçus pour protéger contre l'idolâtrie (Deut. 11: 6) et ils agissent comme les sceaux sur la main et le front des élus du Seigneur.

Les Nouvelles Lunes et les Jours Saints sont inclus dans les sabbats. Cependant, ceux-ci sont niés à l'humanité à cause de l'idolâtrie.

Ezéchiel 20: 16-20 et cela parce qu'ils rejetèrent mes ordonnances et ne suivirent point mes lois, et parce qu'ils profanèrent mes sabbats, car leur cœur ne s'éloigna pas de leurs idoles. ¹⁷ Mais j'eus pour eux un regard de pitié et je ne les détruisis pas, je ne les exterminai pas dans le désert. ¹⁸ Je dis à leurs fils dans le désert: Ne suivez pas les préceptes de vos pères, n'observez pas leurs coutumes, et ne vous souillez pas par leurs idoles! ¹⁹ Je suis Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu. Suivez mes préceptes, observez mes ordonnances, et mettez-les en pratique. ²⁰ Sanctifiez mes sabbats, et qu'ils soient entre moi et vous un signe auquel on connaisse que je suis Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu.

La pollution des sabbats découle de l'idolâtrie. Les Sabbats comprennent tous les jours mis de côté pour le culte par Dieu selon Son Calendrier, basé sur l'observance correcte des Nouvelles Lunes à la conjonction du cycle astronomique naturel.

Dieu punit la nation pour avoir omis de L'honorer et d'observer Ses Lois.

Ezéchiel 20: 21-24 Et les fils se révoltèrent contre moi. Ils ne suivirent point mes préceptes, ils n'observèrent point et n'exécutèrent point mes ordonnances, que l'homme doit mettre en pratique, afin de vivre par elles, et ils profanèrent mes sabbats. J'eus la pensée de répandre sur eux ma fureur, d'épuiser contre eux ma colère dans le désert. ²² Néanmoins j'ai retiré ma main, et j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne fût pas profané aux yeux des nations en présence desquelles je les avais fait sortir d'Egypte. ²³ Dans le désert, je levai encore ma main vers eux, pour les disperser parmi les nations et les répandre en divers

pays, ²⁴ parce qu'ils ne mirent pas en pratique mes ordonnances, parce qu'ils rejetèrent mes préceptes, profanèrent mes sabbats, et tournèrent leurs yeux vers les idoles de leurs pères.

Les sabbats sont inséparables du Premier Commandement et de la Loi. La nation est punie pour avoir échoué à observer tous les aspects des Lois de Dieu (Zac. 14: 16-19).

Le sabbat est un signe de notre fidélité et de notre rachat dans le repos de Dieu. Abandonner le sabbat, c'est abandonner notre espoir en Dieu. C'est la raison pour laquelle nous sommes actuellement persécutés pour l'observance des sabbats de Y^ehovah. Quiconque rend impur le sabbat, sera mis à mort (Ex. 31: 14; Nom. 32: 36). C'est un signe entre Dieu et les enfants d'Israël pour toujours (Ex. 31: 17). Le mot traduit par *toujours* vient d'Olam (DHS 5769), un mot qui signifie durer pour un âge, aussi bien que perpétuel, une longue durée, ou éternel. En tant que disciples de la Voie de la Nouvelle Alliance ou Alliance Renouvelée, nous sommes l'Israël spirituel (Rom. 9: 4) et sommes donc tenus d'observer tous les sabbats.

Les préparatifs du Sabbat et les activités permises

La préparation pour le sabbat doit être entreprise le jour précédent (Ex. 16: 5). La nourriture doit être recueillie et préparée à partir de l'exemple de la manne. Chacun doit rester à sa place (Ex. 16: 29-30). Le jour du sabbat, les gens doivent se reposer, au temps des

semelles comme au temps de la moisson (Ex. 34: 21). Les actions du Seigneur de cueillir des épis de maïs le jour du sabbat ont été condamnées par ceux qui avaient fait du sabbat un fardeau par l'ajout de nombreuses traditions orales erronées.

Nous ne devons pas allumer de feux industriels pour travailler le jour du sabbat. C'est clair à partir d'Exode 35: 1-36: 2. Le feu dont il est question au verset 3 était lié aux gros travaux de construction des six jours ouvrables qui sont interdits le jour du sabbat; il ne s'agit pas de la préparation des aliments chauds.

Exode 35: 1-4 Moïse convoqua toute l'assemblée des enfants d'Israël, et leur dit: Voici les choses que Y^{ehovah} (l'Éternel) ordonne de faire. ² On travaillera six jours; mais le septième jour sera pour vous une chose sainte; c'est le sabbat, le jour du repos, consacré à Y^{ehovah} (l'Éternel). Celui qui fera quelque ouvrage ce jour-là, sera puni de mort. ³ Vous n'allumerez point de feu, dans aucune de vos demeures, le jour du sabbat. ⁴ Moïse parla à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dit: Voici ce que Y^{ehovah} (l'Éternel) a ordonné.

Nous devons allumer des feux dans nos maisons au besoin pour la chaleur nécessaire dans les climats extrêmes du nord ou du sud. Nous devons allumer ces feux pour les malades, les personnes âgées ou les enfants. Nous devons nous tenir au chaud et jouir du sabbat.

C'est l'esprit de Dieu, et Ses commandements ne sont pas un fardeau (1 Jean 5: 3; Ésaïe 43: 23), mais ils peuvent être créés de la sorte par une application incorrecte (Luc 11: 46) et par nos péchés (Ésaïe 43: 24).

Exode 35: 5-35 Prenez sur ce qui vous appartient une offrande pour Y^{ehovah} (l'Éternel). Tout homme dont le cœur est bien disposé apportera en offrande à Y^{ehovah} (l'Éternel): de l'or, de l'argent et de l'airain; ⁶ des étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre; ⁷ des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins; du bois d'acacia; ⁸ de l'huile pour le chandelier, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant; ⁹ des pierres d'onyx et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral. ¹⁰ Que tous ceux d'entre vous qui ont de l'habileté viennent et exécutent tout ce que Y^{ehovah} (l'Éternel) a ordonné: ¹¹ le tabernacle, sa tente et sa couverture, ses agrafes, ses planches, ses barres, ses colonnes et ses bases; ¹² l'arche et ses barres, le propitiatoire, et le voile pour couvrir l'arche; ¹³ la table et ses barres, et tous ses ustensiles, et les pains de proposition; ¹⁴ le chandelier et ses ustensiles, ses lampes, et l'huile pour le chandelier; ¹⁵ l'autel des parfums et ses barres, l'huile d'onction et le parfum odoriférant, et le rideau de la porte pour l'entrée du tabernacle; ¹⁶ l'autel des holocaustes, sa grille d'airain, ses barres, et tous ses ustensiles; la cuve avec sa base; ¹⁷ les toiles du parvis, ses colonnes, ses bases, et le rideau de la porte du parvis; ¹⁸ les pieux du tabernacle, les pieux du parvis, et leurs cordages; ¹⁹ les vêtements d'office pour le service dans le sanctuaire, les vêtements sacrés pour le sacrificateur Aaron, et les vêtements de ses fils pour les fonctions du sacerdoce. ²⁰ Toute l'assemblée des enfants d'Israël sortit de la présence de Moïse. ²¹ Tous ceux qui furent entraînés par le cœur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à Y^{ehovah} (l'Éternel) pour l'œuvre de la tente d'assignation, pour tout son service, et pour les vêtements sacrés. ²² Les hommes vinrent aussi bien que les femmes; tous ceux dont le cœur était bien disposé apportèrent des boucles, des anneaux, des bagues, des bracelets, toutes sortes d'objets d'or; chacun présenta l'offrande d'or qu'il avait consacrée à Y^{ehovah} (l'Éternel). ²³ Tous ceux qui avaient

des étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre, des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins, les apportèrent. ²⁴ Tous ceux qui présentèrent par élévation une offrande d'argent et d'airain apportèrent l'offrande à Y^ehovah (l'Éternel). Tous ceux qui avaient du bois d'acacia pour les ouvrages destinés au service, l'apportèrent. ²⁵ Toutes les femmes qui avaient de l'habileté filèrent de leurs mains, et elles apportèrent leur ouvrage, des fils teints en bleu, en pourpre, en cramoisi, et du fin lin. ²⁶ Toutes les femmes dont le cœur était bien disposé, et qui avaient de l'habileté, filèrent du poil de chèvre. ²⁷ Les principaux du peuple apportèrent des pierres d'onix et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral; ²⁸ des aromates et de l'huile pour le chandelier, pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant. ²⁹ Tous les enfants d'Israël, hommes et femmes, dont le cœur était disposé à contribuer pour l'œuvre que Y^ehovah (l'Éternel) avait ordonnée par Moïse, apportèrent des offrandes volontaires à Y^ehovah (l'Éternel). ³⁰ Moïse dit aux enfants d'Israël: Sachez que Y^ehovah (l'Éternel) a choisi Betsaleel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda. ³¹ Il l'a rempli de l'Esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, et de savoir pour toutes sortes d'ouvrages. ³² Il l'a rendu capable de faire des inventions, de travailler l'or, l'argent et l'airain, ³³ de graver les pierres à enchâsser, de travailler le bois, et d'exécuter toutes sortes d'ouvrages d'art. ³⁴ Il lui a accordé aussi le don d'enseigner, de même qu'à Oholiab, fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan. ³⁵ Il les a remplis d'intelligence, pour exécuter tous les ouvrages de sculpture et d'art, pour broder et tisser les étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, et le fin lin, pour faire toute espèce de travaux et d'inventions.

Exode 36: 1-2 Betsaleel, Oholiab, et tous les hommes habiles, en qui Y^ehovah (l'Éternel) avait mis de la sagesse et de l'intelligence pour savoir et pour faire, exécutèrent les ouvrages destinés au service du sanctuaire, selon tout ce que Y^ehovah (l'Éternel) avait ordonné. ² Moïse appela Betsaleel, Oholiab, et tous les hommes habiles dans l'esprit

desquels Y^ehovah (l'Éternel) avait mis de l'intelligence, tous ceux dont le cœur était disposé à s'appliquer à l'œuvre pour l'exécuter.

Les versets 35: 6 à 36: 2 expliquent le travail considérable dont il est question dans ce complexe industriel et pour lequel aucun feu ne doit être allumé les jours de sabbat. La préparation correcte pour le sabbat fait partie de votre culte.

Le Seigneur a montré qu'il était le Seigneur du sabbat non pas en démontrant qu'il n'avait pas besoin d'être observé, mais plutôt en condamnant la manière dont il était observé par les Pharisiens.

Matthieu 12: 1-12 En ce temps-là, Jésus traversa des champs de blé un jour de sabbat. Ses disciples, qui avaient faim, se mirent à arracher des épis et à manger. ² Les pharisiens, voyant cela, lui dirent: Voici, tes disciples font ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat. ³ Mais Jésus leur répondit: N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui; ⁴ comment il entra dans la maison de Dieu, et mangea les pains de proposition, qu'il ne lui était pas permis de manger, non plus qu'à ceux qui étaient avec lui, et qui étaient réservés aux sacrificateurs seuls? ⁵ Ou, n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours de sabbat, les sacrificateurs violent le sabbat dans le temple, sans se rendre coupables? ⁶ Or, je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le temple. ⁷ Si vous saviez ce que signifie: Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. ⁸ Car le Fils de l'homme est maître du sabbat. ⁹ Etant parti de là, Jésus entra dans la synagogue. ¹⁰ Et voici, il s'y trouvait un homme qui avait la main sèche. Ils demandèrent à Jésus: Est-il permis de faire une guérison les jours de sabbat? C'était afin de pouvoir l'accuser. ¹¹ Il leur répondit: Lequel d'entre vous, s'il n'a qu'une brebis et qu'elle tombe dans une fosse

le jour du sabbat, ne la saisira pour l'en retirer? ¹² Combien un homme ne vaut-il pas plus qu'une brebis! Il est donc permis de faire du bien les jours de sabbat.

De ce texte, et aussi de la clarification de la Loi expliquée dans le Nouveau Testament ou le Testament renouvelé, il est permis de recueillir suffisamment de nourriture ou de préparer de la nourriture pour manger le jour du sabbat. Le verset 3 ci-dessus fait référence à 1 Samuel 21: 6 où David avait mangé le pain de proposition interdit (Ex. 25: 30; Lévi. 24: 5-8). Plus particulièrement, les sacrificateurs dans le Temple profanent ou rendent commun le sabbat et ils sont irréprochables (Matt. 12: 5; comparer Nom. 28: 9-10; voir aussi Néh. 13: 7; Ezéchiel 24: 21; Jean 7: 22-23).

Notre travail le jour du sabbat en tant qu'élu dans le culte de Dieu est irréprochable. En fait, il y avait plus de sacrifices effectués le jour du sabbat que tout autre jour. Ce sont certaines activités dans lesquelles nous pouvons nous engager qui peuvent nous condamner; il ne s'agit pas simplement que nous soyons actifs le jour du sabbat.

Christ a aussi donné un commandement quant à la guérison des malades. Cela devrait être fait le jour du sabbat, étant donné qu'il est permis de guérir et de nourrir les malades et les infirmes le jour du sabbat (Luc 6: 8-10; 13: 14-16; 14: 3; Matt. 12: 10-13).

Jean 7: 23 Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, afin que la loi de Moïse ne soit pas violée, pourquoi vous irritez-vous contre moi de ce que j'ai guéri un homme tout entier le jour du sabbat?

Luc 14: 5 montre que c'est important de s'occuper des cas d'urgence le jour du sabbat. En fait, ce texte traite du concept de guérir le jour du sabbat, vu que le soin approprié et la préparation pour les malades et les affligés le jour du sabbat est une question sérieuse. Le fait que quiconque mange et reste seul le jour du sabbat est à notre honte et à notre discrédit. Les gens doivent se préparer correctement pour le sabbat afin de conférer le maximum d'avantages à leurs frères.

Marc 3: 1-5 Jésus entra de nouveau dans la synagogue. Il s'y trouvait un homme qui avait la main sèche. ² Ils observaient Jésus, pour voir s'il le guérirait le jour du sabbat: c'était afin de pouvoir l'accuser. ³ Et Jésus dit à l'homme qui avait la main sèche: Lève-toi, là au milieu. ⁴ Puis il leur dit: Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer? Mais ils gardèrent le silence. ⁵ Alors, promenant ses regards sur eux avec indignation, et en même temps affligé de l'endurcissement de leur cœur, il dit à l'homme: Etends ta main. Il l'étendit, et sa main fut guérie.

La leçon du bœuf dans un fossé est celle des urgences, mais nous devons planifier à l'avance. Les ânes ne doivent pas être chargés (Néh. 13: 15) et les portes doivent être fermées (Néh. 13: 19). Cela signifie que nous devons arrêter même les opportunités de travail. On ne doit pas porter de fardeaux (Jér. 17: 21) ni ramasser des morceaux de bois (Nom. 15: 32-35). Les gerbes ne peuvent pas être recueillies ou entreposées ni le vin pressé (Néh. 13: 15). Avec préparation, tout ce travail quotidien peut et doit être arrêté.

Nous devons même l'enlever de notre pensée (2 Cor. 10: 5).

Les aliments et les marchandises ne peuvent être ni achetés (Néh. 10: 31) ni vendus (Néh. 13: 15). Nous n'allons pas au restaurant le jour du sabbat. L'achat et la vente sont des activités interdites.

Le système du sabbat indique la rédemption; par conséquent la vie doit être sauvée (Marc 3: 4; Luc 6: 9). Les sauvetages doivent être faits là où c'est possible (Matt. 12: 11). L'Écriture ne nous présente pas une Déclaration des droits, mais un Pacte des responsabilités.

Nous étudions et apprenons à observer ce système sabbatique complet, non pas parce que nous craignons la punition, mais parce que nous aimons notre Seul et Vrai Dieu.

1 Jean 5: 3 Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles,

Les sabbats, les Nouvelles Lunes et les Fêtes ne sont pas des fardeaux, mais ils doivent être observés dans la pureté spirituelle.

Ésaïe 1: 13-14 Cessez d'apporter de vaines offrandes: J'ai en horreur l'encens, Les nouvelles lunes, les sabbats et les assemblées; Je ne puis voir le crime s'associer aux solennités. ¹⁴ Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes; Elles me sont à charge; Je suis las de les supporter.

Ils ne doivent pas être pollués ou profanés.

Ésaïe 56: 2-7 Heureux l'homme qui fait cela, Et le fils de l'homme qui y demeure ferme,

Gardant le sabbat, pour ne point le profaner, Et veillant sur sa main, pour ne commettre aucun mal! ³ Que l'étranger qui s'attache à Y^hovah (l'Éternel) ne dise pas: Y^hovah (l'Éternel) me séparera de son peuple! Et que l'eunuque ne dise pas: Voici, je suis un arbre sec! ⁴ Car ainsi parle Y^hovah (l'Éternel): Aux eunuques qui garderont mes sabbats, Qui choisiront ce qui m'est agréable, Et qui persévéreront dans mon alliance, ⁵ Je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom Préférables à des fils et à des filles; Je leur donnerai un nom éternel, Qui ne périra pas. ⁶ Et les étrangers qui s'attacheront à Y^hovah (l'Éternel) pour le servir, Pour aimer le nom de Y^hovah (l'Éternel), Pour être ses serviteurs, Tous ceux qui garderont le sabbat, pour ne point le profaner, Et qui persévéreront dans mon alliance, ⁷ Je les amènerai sur ma montagne sainte, Et je les réjouirai dans ma maison de prière; Leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel; Car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples.

Le sabbat est un plaisir, non pas un jour de deuil (Ésaïe 58: 13-14). Il sera observé par tous quand ils viendront pour adorer devant le Seigneur, car ce culte se fera d'une Nouvelle Lune à une autre et d'un Sabbat à un autre (Ésaïe 66: 23).

Aucun fardeau ne doit être porté le jour du sabbat, de même que rien ne devait être apporté ou transporté à Jérusalem ce jour-là (Jér. 17: 21). Nous devons nous réjouir le jour du sabbat et apporter la joie à la maison de Dieu. Nous ne devons pas non plus porter de fardeau hors de nos maisons le jour du sabbat (Jér. 17: 22). Ceci montre qu'il est interdit aussi de travailler sur sa propriété le jour du sabbat, qui doit être sanctifié et observé distinctement des autres jours.

Christ était plus grand que le Temple, de même que nous sommes plus grands que le Temple physique, parce que nous sommes les pierres vivantes du Temple Spirituel vivant (2 Cor. 6: 16). Ce Temple vivant avec des pierres spirituelles est fait pour nous et en nous utilisant (Marc 2: 27).

De même, nous devons tous observer le sabbat du septième jour en tant que préparation pour la demeure que nous devons être pour Dieu. Ceci est pour toute l'humanité, tout comme il a été donné comme un test à Israël ou pour le mette à l'épreuve.

Exode 16: 4 Y^ehovah (L'Éternel) dit à Moïse: Voici, je ferai pleuvoir pour vous du pain, du haut des cieux. Le peuple sortira, et en ramassera, jour par jour, la quantité nécessaire, afin que je le mette à l'épreuve, et que je voie s'il marchera, ou non, selon ma loi.

Le sabbat est la condition préalable à l'héritage du royaume d'Israël, à condition qu'aucun fardeau ne soit introduit à travers les portes de la ville. Des rois et des princes s'assoieront sur le trône de David. Toutefois, si cet avertissement n'est pas suivi, la ville sera détruite par le feu.

Jérémie 17: 27 Mais si vous n'écoutez pas quand je vous ordonne De sanctifier le jour du sabbat, De ne porter aucun fardeau, De ne point en introduire par les portes de Jérusalem le jour du sabbat, Alors j'allumerai un feu aux portes de la ville, Et il dévorera les palais de Jérusalem et ne s'éteindra point.

Les païens se moqueront des sabbats au temps de son malheur (Lam. 1: 7). Ainsi

le sabbat est le signe et la source du mépris pour ceux de la Maison de Dieu.

Le roi et le sacrificateur subiront l'indignation de Sa colère à cause de la profanation du sabbat.

Lamentations 2: 6 Il a dévasté sa tente comme un jardin, Il a détruit le lieu de son assemblée; Y^ehovah (l'Éternel) a fait oublier en Sion les fêtes et le sabbat, Et, dans sa violente colère, il a rejeté le roi et le sacrificateur.

Les sabbats sont pour la joie et la réjouissance, mais ils ont été oubliés. Comme punition, la joie des sabbats est retirée (Osée 2: 11). On doit maintenir une bonne attitude le jour du sabbat. Nous devons attendre qu'il soit terminé avant d'entreprendre des affaires, car cela façonnera notre attitude d'honnêteté, de sacrifice et de générosité (Amos 8: 5). Nous devons toujours être conscients de faire le bien et de guérir les infirmités de tous (Luc 13: 10-16).

Luc 23: 54 montre que nous devons nous préparer pour le sabbat en pensant à l'avance et en nous faisant du bien. Nous devons montrer que nous nous aimons comme Christ nous aime. Nous devons grandir dans la foi, car nous sommes tous guéris (Luc 5: 5-14). De même qu'il est permis de circoncire le jour du sabbat, il en est de même de circoncire nos cœurs en donnant et par la puissance de l'Esprit. Nous devons nous juger les uns les autres avec un jugement juste par le bien que nous faisons le jour du sabbat (Jean 7: 21-24).

Des bénédictions seront accordées à ceux qui observent correctement le système du sabbat (Ésaïe 56: 2). Cependant, à ceux qui prêchent la profanation du sabbat, nous lisons:

Jérémie 10: 21 Les bergers ont été stupides, Ils n'ont pas cherché Y^{ehovah} (l'Éternel); C'est pour cela qu'ils n'ont point prospéré, Et que tous leurs troupeaux se dispersent.

Les bergers d'Israël spirituel qui ne se renseignent pas par une étude diligente et une obéissance à la parole seront jugés et leurs troupeaux seront dispersés. Ce jugement peut signifier la mort des bergers qui prêchent la profanation de la Loi (Ésaïe 66: 16-24).

Après le Messie, nous avons besoin du baptême des adultes pour acquérir l'Esprit de Dieu et renouveler l'alliance.

Les obligations du Sabbatismos (Dictionnaire Grec de Strong (DGS) #4520) demeurent.

Hébreux 4: 9-11 Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. ¹⁰ Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes. ¹¹ Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance.

Le repos du sabbat du septième jour demeure en place. Nous qui sommes baptisés Israël spirituel et qui avons renouvelé l'alliance avec notre Dieu, nous l'observerons et cesserons notre travail.

Exode 31: 14-18 Vous observerez le sabbat, car il sera pour vous une chose sainte. Celui qui le profanera, sera puni de mort; celui qui fera quelque ouvrage ce jour-là, sera

retranché du milieu de son peuple. ¹⁵ On travaillera six jours; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos, consacré à Y^{ehovah} (l'Éternel). Celui qui fera quelque ouvrage le jour du sabbat, sera puni de mort. ¹⁶ Les enfants d'Israël observeront le sabbat, en le célébrant, eux et leurs descendants, comme une alliance perpétuelle. ¹⁷ Ce sera entre moi et les enfants d'Israël un signe qui devra durer à perpétuité; car en six jours Y^{ehovah} (l'Éternel) a fait les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé son œuvre et il s'est reposé. ¹⁸ Lorsque Y^{ehovah} (l'Éternel) eut achevé de parler à Moïse sur la montagne de Sinäi, il lui donna les deux tables du témoignage, tables de pierre, écrites du doigt de Dieu.

À l'avenir, en Son temps, Dieu prendra parmi les nations, des individus pour être des sacrificateurs et des Lévites qui fonctionneront selon l'ordre de Melchisédek. Eux et tout le monde viendront adorer Eloah le jour du sabbat.

Ésaïe 66: 18-21 Je connais leurs œuvres et leurs pensées. Le temps est venu de rassembler toutes les nations Et toutes les langues; Elles viendront et verront ma gloire. ¹⁹ Je mettrai un signe parmi elles, Et j'enverrai leurs réchappés vers les nations, A Tarsis, à Pul et à Lud, qui tirent de l'arc, A Tubal et à Javan, Aux îles lointaines, Qui jamais n'ont entendu parler de moi, Et qui n'ont pas vu ma gloire; Et ils publieront ma gloire parmi les nations. ²⁰ Ils amèneront tous vos frères du milieu de toutes les nations, En offrande à Y^{ehovah} (l'Éternel), Sur des chevaux, des chars et des litières, Sur des mulets et des dromadaires, A ma montagne sainte, A Jérusalem, dit Y^{ehovah} (l'Éternel), Comme les enfants d'Israël apportent leur offrande, Dans un vase pur, A la maison de Y^{ehovah} (l'Éternel). ²¹ Et je prendrai aussi parmi eux Des sacrificateurs, des Lévites, dit Y^{ehovah} (l'Éternel).

L'application pratique

Le sabbat du septième jour doit être observé comme un Commandement formel et un des Dix Commandements. Ce sont des lois inviolables pour toujours pour tous les peuples. Le sabbat est saint, ce qui signifie que le temps est mis à part dans un but spécifique. Quiconque profane le sabbat est puni de mort et il est retranché du milieu de son peuple (Ex. 31: 14-15).

Le sabbat du septième jour demeure pour ceux qui observent l'alliance renouvelée (Héb. 4: 9; Col. 2: 16-17). Comme mentionné précédemment, le septième jour commence à la fin du sixième jour de la semaine (notre vendredi), à la fin du crépuscule nautique du soir (FCNS), à la noirceur (Gen. 1: 5; Psa. 104: 20; Lévi. 23: 32; Actes 27: 27-33).

Un moyen pratique de déterminer l'obscurité consiste à enrouler un fil ou un ruban rouge et bleu et à les maintenir à l'ouest à mesure que le crépuscule s'approfondit; il fera nuit lorsque les couleurs ne pourront pas être distinguées. Ce sera très près de l'heure locale publiée de la FCNS en fonction de la vision.

C'est une alliance perpétuelle entre le peuple d'Israël et un signe pour toujours entre lui et Dieu, Le reconnaissant en tant que Créateur (Ex. 31: 15-16). Tous les vrais Chrétiens sont l'Israël spirituel et tous les Païens feront éventuellement partie de la nation d'Israël (Rom. 9: 6; 11: 16-25).

La punition pour avoir profané le Sabbat est la mort qu'implique la perte de

l'Esprit Saint et la consignation à la Seconde Résurrection (Apoc. 20: 5).

Le sabbat est un plaisir et doit être honoré en tant que Jour Saint du Seigneur. Ce n'est pas un jour de plaisir oisif, mais un jour de sainte assemblée (Ésaïe 58: 13-14). Aucun travail effectué pour un revenu n'est permis et aucun fardeau inutile ne doit être porté le jour du sabbat (Jér. 17: 21-22). Nous ne devons ni acheter (Néh. 10: 31) ni vendre (Néh. 13: 15), le jour du sabbat.

Les Nouvelles Lunes

Ésaïe 66: 22-23 Car, comme les nouveaux cieux Et la nouvelle terre que je vais créer Subsisteront devant moi, dit Y^hovah (l'Éternel), Ainsi subsisteront votre postérité et votre nom. ²³ A chaque nouvelle lune et à chaque sabbat, Toute chair viendra se prosterner devant moi, dit Y^hovah (l'Éternel).

Toute l'humanité doit se présenter à la cour intérieure et adorer lors du sabbat du septième jour et du sabbat de la Nouvelle Lune.

Ezéchiel 46: 1-10 Ainsi parle le Seigneur, Y^hovah (l'Éternel): La porte du parvis intérieur, du côté de l'orient, restera fermée les six jours ouvriers; mais elle sera ouverte le jour du sabbat, elle sera aussi ouverte le jour de la nouvelle lune. ² Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte extérieure, et se tiendra près des poteaux de la porte; les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices d'actions de grâces; il se prosternera sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée avant le soir. ³ Le peuple du pays se prosternera devant Y^hovah (l'Éternel) à l'entrée de cette porte, aux jours de sabbat et aux nouvelles lunes. ⁴ L'holocauste que le prince offrira à Y^hovah (l'Éternel), le jour du

sabbat, sera de six agneaux sans défaut et d'un bélier sans défaut; ⁵ et son offrande, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha. ⁶ Le jour de la nouvelle lune, il offrira un jeune taureau sans défaut, six agneaux et un bélier qui seront sans défaut; ⁷ et son offrande sera d'un épha pour le taureau, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha. ⁸ Lorsque le prince entrera, il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin. ⁹ Mais lorsque le peuple du pays se présentera devant Y^ehovah (l'Éternel), aux solennités, celui qui entrera par la porte septentrionale pour se prosterner sortira par la porte méridionale, et celui qui entrera par la porte méridionale sortira par la porte septentrionale; on ne devra pas s'en retourner par la porte par laquelle on sera entré, mais on sortira par celle qui lui est opposée. ¹⁰ Le prince entrera parmi eux quand ils entreront, et sortira quand ils sortiront.

Les sacrifices le jour de la Nouvelle Lune étaient plus grands que ceux du sabbat (Ezéchiel 46: 4, 6). Aucune distinction n'est faite entre la Nouvelle Lune et le sabbat hebdomadaire, car les deux jours sont saints et aucun commerce n'est autorisé les deux jours.

Amos 8: 5 Vous dites: Quand la nouvelle lune sera-t-elle passée, Afin que nous vendions du blé? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrons les greniers? Nous diminuerons l'épha, nous augmenterons le prix, Nous falsifierons les balances pour tromper;

La signification des sacrifices en ce qui concerne les Nouvelles Lunes a trait à l'Église et aux conseils d'Israël. Si les Nouvelles Lunes ne sont pas observées, il est impossible de comprendre le calendrier de Dieu. Le calendrier juif moderne avec ses ajournements et l'observation du croissant lunaire n'est

pas un calendrier correct et empêche la restauration. Les Fêtes de Dieu sont établies par le cycle astronomique naturel. Lorsqu'elles sont fixées incorrectement avec des ajournements, les Fêtes et les Nouvelles Lunes ne peuvent pas être observées les bons jours. La restauration est donc retardée. Ce n'est qu'en restaurant les Nouvelles Lunes à la conjonction que le Calendrier et les Fêtes peuvent être observés correctement et donc compris correctement.

La Nouvelle Lune est un mémorial.

Nombres 10: 10 Dans vos jours de joie, dans vos fêtes, et à vos nouvelles lunes, vous sonnerez des trompettes, en offrant vos holocaustes et vos sacrifices d'actions de grâces, et elles vous mettront en souvenir devant votre Dieu. Je suis Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu.

Les sacrifices ont été accomplis en Christ. Les sabbats, les Nouvelles Lunes et les Fêtes n'ont pas été éliminés. Nous ne devons pas être d'accord avec ceux qui nous attribuent un jugement négatif quant à l'observance des Nouvelles Lunes.

Colossiens 2: 16-17 Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats: ¹⁷ c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ.

La Fête de la Nouvelle Lune était considérée un *Shabbatown*, soit un sabbat Saint. Des sacrifices étaient offerts comme un mémorial, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Nombres 28: 11-15 Au commencement de vos mois, vous offrirez en holocauste à

Y^ehovah (l'Éternel) deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut; ¹² et, comme offrande pour chaque taureau, trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile; comme offrande pour le bélier, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile; ¹³ comme offrande pour chaque agneau, un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile. C'est un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à Y^ehovah (l'Éternel). ¹⁴ Les libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, d'un tiers de hin pour un bélier, et d'un quart de hin pour un agneau. C'est l'holocauste du commencement du mois, pour chaque mois, pour tous les mois de l'année. ¹⁵ On offrira à Y^ehovah (l'Éternel) un bouc, en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel et la libation.

Nous savons à partir de ce texte (v. 11, 14) que les Nouvelles Lunes devaient être observées comme saintes tous les mois de l'année, pas seulement les Premiers et Septième Mois. Les mêmes exigences s'appliquent aux Nouvelles Lunes qu'aux autres Fêtes et Sabbats.

1 Chroniques 23: 31 et à offrir continuellement devant Y^ehovah (l'Éternel) tous les holocaustes à Y^ehovah (l'Éternel), aux sabbats, aux nouvelles lunes et aux fêtes, selon le nombre et les usages prescrits.

Les Nouvelles Lunes sont intermédiaires entre les sabbats et les Fêtes.

2 Chroniques 31: 3 Le roi donna une portion de ses biens pour les holocaustes, pour les holocaustes du matin et du soir, et pour les holocaustes des sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes, comme il est écrit dans la loi de Y^ehovah (l'Éternel).

Esdras 3: 5 note également que les Nouvelles Lunes ont été restaurées. Les deux restaurations majeures impliquaient la restauration des Nouvelles Lunes.

Esdras 3: 5 Après cela, ils offrirent l'holocauste perpétuel, les holocaustes des nouvelles lunes et de toutes les solennités consacrées à Y^ehovah (l'Éternel), et ceux de quiconque faisait des offrandes volontaires à Y^ehovah (l'Éternel).

La Nouvelle Lune est le commencement, c'est à dire le premier jour du mois (Nom. 10: 10; 28: 11). Le calendrier lunaire est la marque du peuple saint. Dans ses notes sur Exode 12: 2, la Mekilta déclare que "les nations" calculent selon le soleil, mais Israël selon la lune (Psa. 104: 19). Les sabbats et les Nouvelles Lunes exigeaient tous deux une pause du travail, comme nous le lisons dans Amos 8: 5. Ce devait être un jour de réjouissance. Quand ils étaient observés les mauvais jours, de la mauvaise manière, la joie qui était destinée aux Jours Saints, Nouvelles Lunes et Sabbats était supprimée.

Osée 2: 11 Je ferai cesser toute sa joie, ses fêtes, ses nouvelles lunes, ses sabbats et toutes ses solennités.

C'était à cause de l'infidélité et de l'idolâtrie. Dieu détruit Son peuple parce qu'il n'observe pas Ses Lois. Le résultat final est qu'il détruira la richesse de la nation.

Osée 2: 12 Je ravagerai ses vignes et ses figuiers, dont elle disait: C'est le salaire que m'ont donné mes amants! Je les réduirai en une forêt, et les bêtes des champs les dévoreront.

Genèse 1: 14 montre que Dieu a établi les luminaires dans le ciel pour déterminer les jours et les nuits et comme signes et pour les saisons. Les Nouvelles Lunes déterminent l'ordre et le moment des Fêtes et précèdent

logiquement le sabbat, qui représente l'acte d'achèvement du septième jour, tandis que la lune a commencé à partir du quatrième jour. Les luminaires séparent la lumière de l'obscurité (Gen. 1: 18). La lune démontre la lumière du monde dans l'obscurité qui le gouverne. Le soleil est utilisé pour représenter Christ.

Malachie 4: 2-4 Mais pour vous qui craignez mon nom, se lèvera Le soleil de la justice, Et la guérison sera sous ses ailes; Vous sortirez, et vous sauterez comme les veaux d'une étable, ³ Et vous foulerez les méchants, Car ils seront comme de la cendre Sous la plante de vos pieds, Au jour que je prépare, Dit Y^ehovah (l'Éternel) des armées. ⁴ Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, Auquel j'ai prescrit en Horeb, pour tout Israël, Des préceptes et des ordonnances.

Le terme traduit par *ailes* ci-dessus fait référence aux bordures du vêtement du Christ qui, lorsqu'on les touchait dans la foi, guérissaient (Matt. 9: 20-22).

La crainte de Y^ehovah (du Seigneur) est le souvenir de la Loi de Dieu. Les sabbats et les Nouvelles Lunes ont été traités de la même manière en ce qui concerne la conduite des affaires. La conduite du commerce ou l'achat et la vente sont et étaient interdits tant le jour de la Nouvelle Lune que le jour du sabbat. La profanation des Nouvelles Lunes et du sabbat est liée à une attitude spirituelle d'exploitation.

Amos 8: 4-6 Ecoutez ceci, vous qui dévorez l'indigent, Et qui ruinez les malheureux du pays! ⁵ Vous dites: Quand la nouvelle lune sera-t-elle passée, Afin que nous vendions du blé? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrons les greniers? Nous diminuerons l'épha, nous augmenterons le prix, Nous

falsifierons les balances pour tromper; ⁶ Puis nous achèterons les misérables pour de l'argent, Et le pauvre pour une paire de souliers, Et nous vendrons la criblure du froment.

Il y a douze mois en tout avec un treizième mois (intercalaire) ajouté sept fois dans chaque cycle de dix-neuf ans. La séquence du calendrier établie par Dieu dans la création est déterminée par le mouvement et la position des corps célestes. Ceci est développé tout au long de la Bible et est au centre de la Loi.

Psaumes 104: 19 Il a fait la lune pour marquer les temps; Le soleil sait quand il doit se coucher.

La lune est le facteur déterminant, non pas le soleil. Le soleil est fonctionnel pour le jour seulement et en tant que pivot pour le début de l'année à partir de l'équinoxe ou du retour de l'année selon Exode 34: 22, à partir de tequwphah [tek-oo-faw', ou tekquphah] (DHS 8622) qui signifie:

- 1 1(a) revenir, circuit du temps ou de l'espace, un tour, circuit;
- 2 1(b) sur le circuit (comme adverbe)

Pour Israël et tous les peuples de l'hémisphère nord, le solstice d'hiver est le mois de décembre où le soleil atteint sa latitude la plus au sud. À cette époque, nous avons le jour le plus court, généralement vers le 21/22 décembre. Anciennement, le solstice d'hiver était le jour de notre 25 décembre et on a assigné ce jour comme anniversaire de naissance à de faux dieux, comme Mithra. Le solstice d'été est la période du mois de juin où le soleil atteint sa latitude la plus septentrionale; à cette

époque, nous avons la journée la plus longue, généralement vers le 21/22 juin.

L'équinoxe vernal est le temps en mars où le soleil passe l'équateur en se déplaçant du sud vers l'hémisphère nord, quand le jour et la nuit ont approximativement la même durée. La date de cet équinoxe est typiquement vers le 20-21 mars. Autrefois, l'équinoxe était le 25 mars et ceux qui ont émigré en Grande-Bretagne ont retenu cette date et l'ont utilisée comme leur faux jour de l'An jusqu'à il y a plusieurs centaines d'années. L'équinoxe automnal est le temps en septembre où le soleil passe l'équateur en se déplaçant du nord vers l'hémisphère sud, quand le jour et la nuit ont approximativement la même durée. La date est typiquement vers le 21-22 septembre.

Une année tropicale est 365,24219 jours et un mois synodique est 29,53059 jours. Dix-neuf années solaires tropicales sont près d'un nombre entier de mois synodiques. La durée réelle d'une année donnée peut varier de plusieurs minutes en raison de l'influence de la force de gravitation d'autres planètes. De même, le temps entre deux Nouvelles Lunes peut varier de plusieurs heures en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications de la force de gravitation, les effets du soleil et l'inclination orbitale de la lune.

Un cycle complet est de dix-neuf ans. Les lunes elles-mêmes déterminent cette période à mesure qu'elles tournent à travers les saisons. Le début du mois n'est pas établi à partir de l'observation d'un premier croissant de lune, ce qui est

extrêmement variable et rend impossible la publication d'un calendrier avec les Jours Saints identifiés.

L'année commence au printemps par le premier jour du premier mois établi à partir de la conjonction à l'heure locale de Jérusalem. Ce mois est le premier mois dont le quinzième jour, la Pâque, soit la pleine lune, suit l'équinoxe vernal. La Nouvelle Lune peut donc être jusqu'à treize jours avant l'équinoxe.

Le festival de la Pâque, qui doit être célébré à la pleine lune du mois de Nisan (14 Nisan), devrait toujours tomber après l'équinoxe vernal [metaisemerian earinen], lorsque le soleil se trouve dans le signe du Bélier. Cette explication est caractérisée par Anatolius, dans un fragment d'importance décisive par rapport à l'histoire du calendrier juif donné dans Eusebius, Hist. Eccl. vii 32. 16-19, comme le point de vue unanime de toutes les autorités juives... Avec cela s'accordent également les déclarations de Philo et Josephus. Si, vers la fin de l'année, on remarquait que la Pâque tomberait avant l'équinoxe vernal, on faisait recours à l'intercalation d'un mois avant Nisan. (E. Schürer, Une Histoire des Juifs au Temps de Jésus Christ, Première Division, Volume II, Annexe III)

Cette importante règle pour déterminer le Nouvel An ne sera pas trouvée dans les Écritures. Cela inclut le jour de sabbat et la Nouvelle Lune. Les références historiques doivent être évaluées et appliquées.

Cependant, cette règle de début d'année est toujours suivie par les catholiques romains après 1800 ans pour déterminer leur Pâques. En 2005, Pâques a coïncidé avec la véritable Gerbe Agitée le dimanche 27 mars. Les trinitaires

européens n'y ont vu aucun conflit, parce que les Juifs étaient un mois en retard pour la célébration de la Gerbe Agitée, comme en 1997. Elle était tard en 1997 pour accommoder la "Bénédition du Soleil", désignée par les rabbins mais dénuée de sens astronomique. C'est une tradition moderne qui cause tout Juda à pécher. La Gerbe Agitée, en tant que le premier des premiers fruits, ne pouvait pas être observée pendant ce qui était en fait le deuxième mois commençant en avril. Le judaïsme ne l'a pas observée et ne le pouvait pas, car la récolte d'orge était achevée au milieu de ce qui était le deuxième mois de cette année.

Le début du mois à la conjonction est essentiel pour comprendre quand la nouvelle année commence. Le début de l'année ne dépend pas de la maturité de l'orge en Israël moderne, car celle-ci peut varier de plusieurs semaines au cours d'une année donnée, ce qui rend encore impossible la publication d'un calendrier avec les Jours Saints identifiés.

Cette recherche d'un signe tombe dans la catégorie de 'chercher' pour un croissant ou de 'chercher' pour une pleine lune sur lesquels baser ces cycles et ces jours essentiels. Les gens d'aujourd'hui utilisent des grains modernes qui mûrissent à des rythmes différents et qui sont très différents des grains primitifs. Certains les plantent en fait dans des environnements protégés pour être en phase avec leurs hypothèses. Même dans ce cas, certaines conditions peuvent modifier les effets souhaités.

Noé est entré, l'arche a été fermée (Gen. 7: 16), mais à la fin du déluge, il savait quand le Jour du Nouvel An a eu lieu. Il a alors enlevé la couverture de l'arche (Gen. 8: 13). Cette connaissance du Jour du Nouvel An n'était pas basée sur des signes visuels et n'était certainement pas basée sur une moisson d'orge près de Jérusalem à la fin du déluge.

L'année 2005 était la septième année ou année sabbatique, durant laquelle nous n'avons pas semé de plantes annuelles. Dans le Millénaire, personne ne plantera de grains annuels comme l'orge; ainsi personne ne pourra voir quel est l'état de croissance des épis en mars ou avril dans une septième année ou une année de Jubilé. Cette connaissance n'est pas, et ne peut pas être requise pour commencer l'année ou identifier les Fêtes et les Jours Saints subséquents.

L'Application Pratique

Les Nouvelles Lunes doivent être observées en vertu de la Loi (Nom. 10: 10; 28: 11-15; 1 Chr. 23: 31; 2 Chr. 2: 4; 8: 13; 31: 3). Le commerce est suspendu à ce moment-là, comme durant le sabbat (Amos 8: 5).

Israël a observé les Nouvelles Lunes (Ésaïe 1: 13-14; Esdras 3: 5; Néh. 10: 33; Psa. 81: 3; Osée 2: 11), comme l'a fait l'Église au cours des siècles. L'Église a observé les Nouvelles Lunes ainsi que le sabbat et les Jours Saints (Col. 2: 16).

Les Nouvelles Lunes seront observées en tant que sabbat durant la restauration

sous le Messie (Ésaïe 66: 23; Ezéchiel 45: 17; 46: 1,3,6) et il nous incombe maintenant de les observer.

Les Nouvelles Lunes sont une observance commandée avant même les Jours Saints, qu'elles établissent comme un temps fixe (Psa. 81: 3). Ce jour est observé à partir de la conjonction du cycle astronomique lunaire qui a lieu pendant le fuseau horaire de Jérusalem (Ésaïe 2: 3) et n'est pas selon l'observation (Psa. 104: 19).

Les Jours Saints et les Fêtes

Les Jours Saints annuels se trouvent dans Lévitique 23: 1-44, Nombres 28: 16-29:35 et Deutéronome 16: 1-16. Ces Jours Saints annuels sont des jours obligatoires d'assemblée sacrée (Lév. 23: 4). Ce sont des mémoriaux (Lév. 23: 43) et ils reflètent le Plan de Salut du Seigneur.

Les sept Jours Saints annuels sont:

1. Le premier Jour des Pains sans Levain (Lév. 23: 7; Nom. 28: 18; Deut. 16: 1-8);
2. Le dernier Jour des Pains sans Levain (Lév. 23: 8, Nom. 28: 25; Deut. 16: 3,8);
3. La Fête de la Pentecôte (Lév. 23: 21; Nom. 28: 26; Deut. 16: 9-12);
4. Le Jour des Trompettes (Lév. 23: 23; Nom. 29: 1);
5. Le Jour des Expiations (Lév. 23: 26; Nom. 29: 7);
6. Le premier Jour de la Fête des Tabernacles (Lév. 23: 35; Nom. 29: 12; Deut. 16: 13-15);

7. Le dernier Grand Jour (Lév. 23: 36; Nom. 29: 35).

Il y a trois Fêtes annuelles (Ex. 3: 14; Deut. 16: 16-17). Le temps de ces Fêtes est fixé ou établi (Esdras 3: 5; Néh. 10: 33). Ce mot *fixé* est tiré de *mow'ed* (DHS 4150), ce qui signifie un temps désigné. Les jours de Fête ne peuvent donc pas être reportés à cause de sabbats et de Jours Saints consécutifs.

D'abord, il y a la Fête des Pains sans Levain, qui comprend deux Jours Saints, à savoir la Pâque le quinzième jour et le dernier Jour des Pains sans Levain, le vingt et unième jour du premier mois, c'est à dire Nisan (Abib). Les trente-six premières heures de la Pâque, y compris le Repas du Seigneur et le repas du quinzième jour ne peuvent pas être observées à la maison ou dans vos villes (Deut. 16: 5-7).

Ce repas est une représentation physique de la déclaration spirituelle que notre Père Y^ehovah réconciliera et rachètera toute Sa création.

Ensuite, il y a la Fête de la Moisson ou Fête des Semaines, c'est à dire le Jour Saint de la Pentecôte (Ex. 23: 16), qui est cinquante jours après l'Offrande de la Gerbe Agitée, le premier jour de la semaine (le dimanche romain) pendant la Fête des Pains sans Levain.

Finalement, il y a la Fête des Tabernacles ou la Récolte (Ex. 23: 16; voir aussi Nom. 29: 12-40), soit le quinzième jour du septième mois comme Jour Saint, de

même que le huitième jour de cette Fête, c'est-à-dire le Dernier Grand Jour.

Nombres 29: 12-40 Le quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. Vous célébrerez une fête en l'honneur de Y^hovah (l'Éternel), pendant sept jours. ¹³ Vous offrirez en holocauste un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à Y^hovah (l'Éternel): treize jeunes taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut. ¹⁴ Vous y joindrez l'offrande de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour chacun des treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des deux béliers, ¹⁵ et un dixième pour chacun des quatorze agneaux. ¹⁶ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ¹⁷ Le second jour, vous offrirez douze jeunes taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ¹⁸ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ¹⁹ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ²⁰ Le troisième jour, vous offrirez onze taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ²¹ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ²² Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ²³ Le quatrième jour, vous offrirez dix taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ²⁴ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ²⁵ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ²⁶ Le cinquième jour, vous offrirez neuf taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ²⁷ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux selon leur nombre, d'après les règles établies. ²⁸ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la

libation. - ²⁹ Le sixième jour, vous offrirez huit taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ³⁰ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ³¹ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ³² Le septième jour, vous offrirez sept taureaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an sans défaut, ³³ avec l'offrande et les libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ³⁴ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. - ³⁵ Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle: vous ne ferez aucune œuvre servile. ³⁶ Vous offrirez en holocauste un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à Y^hovah (l'Éternel): un taureau, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut, ³⁷ avec l'offrande et les libations pour le taureau, le bélier et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies. ³⁸ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel, l'offrande et la libation. ³⁹ Tels sont les sacrifices que vous offrirez à Y^hovah (l'Éternel) dans vos fêtes, outre vos holocaustes, vos offrandes et vos libations, et vos sacrifices de prospérité, en accomplissement d'un vœu ou en offrandes volontaires. ⁴⁰ Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que Y^hovah (l'Éternel) lui avait ordonné.

Le système de dîme est lié aux Fêtes et fonctionne à l'intérieur du système complet du Jubilé.

Deutéronome 14: 22-29 Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. ²³ Et tu mangeras devant Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu. ²⁴ Peut-être lorsque

Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, pour y faire résider son nom. ²⁵ Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, aura choisi. ²⁶ Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille. ²⁷ Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi. ²⁸ Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. ²⁹ Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains.

La deuxième dîme doit être utilisée pour assister aux Fêtes, sauf la troisième année lorsque la distance est trop grande.

Deutéronome 12: 21 Si le lieu que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, aura choisi pour y placer son nom est éloigné de toi, tu pourras tuer du gros et du menu bétail, comme je te l'ai prescrit, et tu pourras en manger dans tes portes selon ton désir.

Ceux qui ne sont pas prêts à prendre la Pâque ou qui voyagent doivent le faire au cours du deuxième mois (Nom. 9: 6-12; 2 Chr. 30: 2-4).

Nombres 9: 1-23 Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, le premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte. Il dit: ² Que les enfants d'Israël célèbrent la Pâque au temps fixé. ³ Vous la célébrerez au temps fixé, le

quatorzième jour de ce mois, entre les deux soirs; vous la célébrerez selon toutes les lois et toutes les ordonnances qui s'y rapportent. ⁴ Moïse parla aux enfants d'Israël, afin qu'ils célèbrent la Pâque. ⁵ Et ils célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois, entre les deux soirs, dans le désert de Sinaï; les enfants d'Israël se conformèrent à tous les ordres que Y^ehovah (l'Éternel) avait donnés à Moïse. ⁶ Il y eut des hommes qui, se trouvant impurs à cause d'un mort, ne pouvaient pas célébrer la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent le même jour devant Moïse et Aaron; ⁷ et ces hommes dirent à Moïse: Nous sommes impurs à cause d'un mort; pourquoi serions-nous privés de présenter au temps fixé l'offrande de Y^ehovah (l'Éternel) au milieu des enfants d'Israël? ⁸ Moïse leur dit: Attendez que je sache ce que Y^ehovah (l'Éternel) vous ordonne. ⁹ Et Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ¹⁰ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Si quelqu'un d'entre vous ou de vos descendants est impur à cause d'un mort, ou est en voyage dans le lointain, il célébrera la Pâque en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel). ¹¹ C'est au second mois qu'ils la célébreront, le quatorzième jour, entre les deux soirs; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères. ¹² Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils n'en briseront aucun os. Ils la célébreront selon toutes les ordonnances de la Pâque. ¹³ Si celui qui est pur et qui n'est pas en voyage s'abstient de célébrer la Pâque, celui-là sera retranché de son peuple; parce qu'il n'a pas présenté l'offrande de Y^ehovah (l'Éternel) au temps fixé, cet homme-là portera la peine de son péché. ¹⁴ Si un étranger en séjour chez vous célèbre la Pâque de Y^ehovah (l'Éternel), il se conformera aux lois et aux ordonnances de la Pâque. Il y aura une même loi parmi vous, pour l'étranger comme pour l'indigène. ¹⁵ Le jour où le tabernacle fut dressé, la nuée couvrit le tabernacle, la tente d'assignation; et, depuis le soir jusqu'au matin, elle eut sur le tabernacle l'apparence d'un feu. ¹⁶ Il en fut continuellement ainsi: la nuée couvrait le tabernacle, et elle avait de nuit l'apparence d'un feu. ¹⁷ Quand la nuée s'élevait de dessus la tente, les enfants d'Israël partaient; et les enfants d'Israël campaient dans le lieu où s'arrêtait la nuée. ¹⁸ Les enfants d'Israël

partaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel), et ils campaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel); ils campaient aussi longtemps que la nuée restait sur le tabernacle. ¹⁹ Quand la nuée restait longtemps sur le tabernacle, les enfants d'Israël obéissaient au commandement de Y^ehovah (l'Éternel), et ne partaient point. ²⁰ Quand la nuée restait peu de jours sur le tabernacle, ils campaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel), et ils partaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel). ²¹ Si la nuée s'arrêtait du soir au matin, et s'élevait le matin, ils partaient. Si la nuée s'élevait après un jour et une nuit, ils partaient. ²² Si la nuée s'arrêtait sur le tabernacle deux jours, ou un mois, ou une année, les enfants d'Israël restaient campés, et ne partaient point; et quand elle s'élevait, ils partaient. ²³ Ils campaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel), et ils partaient sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel); ils obéissaient au commandement de Y^ehovah (l'Éternel), sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel) par Moïse.

Il est important pour tous d'observer la Pâque et même les étrangers qui vivent en Israël doivent aussi célébrer la Pâque (Ex. 12: 48-49; Nom. 9: 14).

Exode 12: 29-51 Au milieu de la nuit, Y^ehovah (l'Éternel) frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon assis sur son trône, jusqu'au premier-né du captif dans sa prison, et jusqu'à tous les premiers-nés des animaux. ³⁰ Pharaon se leva de nuit, lui et tous ses serviteurs, et tous les Égyptiens; et il y eut de grands cris en Égypte, car il n'y avait point de maison où il n'y eût un mort. ³¹ Dans la nuit même, Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit: Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël. Allez, servez Y^ehovah (l'Éternel), comme vous l'avez dit. ³² Prenez vos brebis et vos bœufs, comme vous l'avez dit; allez, et bénissez-moi. ³³ Les Égyptiens pressaient le peuple, et avaient hâte de le renvoyer du pays, car ils disaient: Nous périrons tous. ³⁴ Le peuple emporta sa pâte avant qu'elle fût levée. Ils enveloppèrent les pétrins dans leurs vêtements, et les mirent sur leurs épaules. ³⁵

Les enfants d'Israël firent ce que Moïse avait dit, et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements. ³⁶ Y^ehovah (l'Éternel) fit trouver grâce au peuple aux yeux des Égyptiens, qui se rendirent à leur demande. Et ils dépouillèrent les Égyptiens. ³⁷ Les enfants d'Israël partirent de Ramsès pour Succoth au nombre d'environ six cent mille hommes de pied, sans les enfants. ³⁸ Une multitude de gens de toute espèce montèrent avec eux; ils avaient aussi des troupeaux considérables de brebis et de bœufs. ³⁹ Ils firent des gâteaux cuits sans levain avec la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, et qui n'était pas levée; car ils avaient été chassés d'Égypte, sans pouvoir tarder, et sans prendre des provisions avec eux. ⁴⁰ Le séjour des enfants d'Israël en Égypte fut de quatre cent trente ans. ⁴¹ Et au bout de quatre cent trente ans, le jour même, toutes les armées de Y^ehovah (l'Éternel) sortirent du pays d'Égypte. ⁴² Cette nuit sera célébrée en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), parce qu'il les fit sortir du pays d'Égypte; cette nuit sera célébrée en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel) par tous les enfants d'Israël et par leurs descendants. ⁴³ Y^ehovah (l'Éternel) dit à Moïse et à Aaron: Voici une ordonnance au sujet de la Pâque: Aucun étranger n'en mangera. ⁴⁴ Tu circonciras tout esclave acquis à prix d'argent; alors il en mangera. ⁴⁵ L'habitant et le mercenaire n'en mangeront point. ⁴⁶ On ne la mangera que dans la maison; vous n'emporterez point de chair hors de la maison, et vous ne briserez aucun os. ⁴⁷ Toute l'assemblée d'Israël fera la Pâque. ⁴⁸ Si un étranger en séjour chez toi veut faire la Pâque de Y^ehovah (l'Éternel), tout mâle de sa maison devra être circoncis; alors il s'approchera pour la faire, et il sera comme l'indigène; mais aucun incirconcis n'en mangera. ⁴⁹ La même loi existera pour l'indigène comme pour l'étranger en séjour au milieu de vous. ⁵⁰ Tous les enfants d'Israël firent ce que Y^ehovah (l'Éternel) avait ordonné à Moïse et à Aaron; ils firent ainsi. ⁵¹ Et ce même jour Y^ehovah (l'Éternel) fit sortir du pays d'Égypte les enfants d'Israël, selon leurs armées.

Leur salut inclut le salut des païens, c'est à dire de toute l'humanité, qui sera dans la congrégation. Si nous sommes baptisés et que nous recevons l'Esprit Saint, nous sommes circoncis et purs. Cela inclut toutes les femmes, qui ne doivent pas être exclues du Repas du Seigneur et de la Pâque ou des Sabbats et Fêtes en raison de leur cycle menstruel naturel.

La Fête doit être célébrée à une place désignée par Dieu à travers le sacerdoce de Melchisédek (Deut. 16: 5-7) et doit être célébrée avec des Pains sans Levain (Ex. 12: 8,15-20; 12: 3,6; 23: 15; Lévit. 23: 6; Nom. 9: 11; 28: 17; Deut. 16: 3-4; Marc 14: 12; Luc 22: 7; Actes 12: 3; 1 Cor. 5: 8).

La pénalité pour négliger d'observer la Fête est d'être retranché du peuple ou de la congrégation (Nom. 9: 13), sauf lorsqu'on est impur ou en voyage. Il y a une même loi pour l'étranger et l'immigrant (Nom. 9: 14) et elle ne doit pas être observée à la maison.

Deutéronome 16: 5-7 Tu ne pourras point sacrifier la Pâque dans l'un quelconque des lieux que Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, te donne pour demeure; ⁶ mais c'est dans le lieu que choisira Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, pour y faire résider son nom, que tu sacrifieras la Pâque, le soir, au coucher du soleil, à l'époque de ta sortie d'Égypte. ⁷ Tu feras cuire la victime, et tu la mangeras dans le lieu que choisira Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu. Et le matin, tu pourras t'en retourner et t'en aller vers tes tentes.

La loi de Deutéronome 16: 5 était la raison pour laquelle Christ a envoyé les disciples pour trouver la pièce décrite dans Matthieu 26.

Matthieu 26: 17-19 Le premier jour des pains sans levain, les disciples s'adressèrent à Jésus, pour lui dire: Où veux-tu que nous te préparions le repas de la Pâque? ¹⁸ Il répondit: Allez à la ville chez un tel, et vous lui direz: Le maître dit: Mon temps est proche; je ferai chez toi la Pâque avec mes disciples. ¹⁹ Les disciples firent ce que Jésus leur avait ordonné, et ils préparèrent la Pâque.

À l'Offrande de la Gerbe Agitée, le signe de Jonas exigeait qu'il soit complété exactement dans toutes ses phases. La première phase était que Christ soit dans la tombe pendant trois jours et trois nuits: ni plus, ni moins. Christ devait aussi être ressuscité avant le matin du premier jour de la semaine qui suit le sabbat hebdomadaire, parce qu'il était l'offrande de la gerbe agitée, qui représente les premiers fruits de toutes les moissons (Ex. 29: 24-27; voir aussi Lévit. 7: 30,34; 8: 27,29; 9: 21; 10: 14-15; 14: 12,24; 23: 11-20; Nom. 5: 25; 6: 20; 18: 11,18).

Exode 29: 24-27 Tu mettras toutes ces choses sur les mains d'Aaron et sur les mains de ses fils, et tu les agiteras de côté et d'autre devant Y^{ehovah} (l'Éternel). ²⁵ Tu les ôteras ensuite de leurs mains, et tu les brûleras sur l'autel, par-dessus l'holocauste; c'est un sacrifice consumé par le feu devant Y^{ehovah} (l'Éternel), d'une agréable odeur à Y^{ehovah} (l'Éternel). ²⁶ Tu prendras la poitrine du bélier qui aura servi à la consécration d'Aaron, et tu l'agiteras de côté et d'autre devant Y^{ehovah} (l'Éternel): ce sera ta portion. ²⁷ Tu sanctifieras la poitrine et l'épaule du bélier qui aura servi à la consécration d'Aaron et de ses fils, la poitrine en l'agitant de côté et d'autre, l'épaule en la présentant par élévation.

La Gerbe Agitée était offerte à 9h00 ou à la troisième heure. Il attendait pour

monter vers son Père, raison pour laquelle Christ a dit à Marie lorsqu'elle est venue le voir: "ne me touche pas".

Jean 20: 1, 15-17 ¹ Le premier jour de la semaine, Marie de Magdala se rendit au sépulcre dès le matin, comme il faisait encore obscur; et elle vit que la pierre était ôtée du sépulcre. ... ¹⁵ Jésus lui dit: Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? Elle, pensant que c'était le jardinier, lui dit: Seigneur, si c'est toi qui l'as emporté, dis-moi où tu l'as mis, et je le prendrai. ¹⁶ Jésus lui dit: Marie! Elle se retourna, et lui dit en hébreu: Rabbouni! c'est-à-dire, Maître! ¹⁷ Jésus lui dit: Ne me touche pas; car je ne suis pas encore monté vers mon Père. Mais va trouver mes frères, et dis-leur que je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu.

Ce n'est qu'après son acceptation en tant que sacrifice et son retour ultérieur qu'il s'est laissé toucher (Jean 20: 27).

Le premier jour de la semaine, ou dimanche de l'Offrande de la Gerbe Agitée, n'est pas un Jour Saint, mais il doit être observé car il commence le compte jusqu'à la Pentecôte. Les Assemblées d'Eloah l'observent à 9h00, heure locale, pour l'uniformité du culte dans le monde entier. Les Jours Saints des Trompettes et des Expiations ne font pas partie des festivals qui incluent les systèmes d'offrande.

Il y a trois Fêtes par an.

Exode 23: 14 Trois fois par année, tu célébreras des fêtes en mon honneur.

Deutéronome 16: 16 Trois fois par année, tous les mâles d'entre vous se présenteront devant Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira: à la fête des pains sans levain, à la fête des semaines, et à la fête des

tabernacles. On ne paraîtra point devant Y^ehovah (l'Éternel) les mains vides.

Ceux qui assistent à la fête ne se présenteront pas devant Y^ehovah (le Seigneur) les mains vides.

Deutéronome 16: 16-17 On ne paraîtra point devant Y^ehovah (l'Éternel) les mains vides. ¹⁷ Chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, lui aura accordées.

Les Fêtes sont la Pâque, la Pentecôte et la Fête des Tabernacles et ce sont les trois fois par an pour faire une offrande. Ceci doit être fait au commencement (avant le matin) du premier jour de chacune des trois Fêtes (comparer Ex. 23: 18).

Des offrandes commandées ne peuvent pas être exigées des Chrétiens à chaque Jour Saint, ou aux réunions hebdomadaires. Les offrandes volontaires se font entre l'individu et Dieu et peuvent être faites à tout moment, mais doivent être sans aucune forme de contrainte. Les offrandes des Fêtes étaient faites des semaines à l'avance avec la sélection du bétail, des grains et des fruits. De cette façon, des offrandes appropriées pourraient être utilisées à la Fête.

Les espèces et les chèques sont parfaitement acceptables comme offrande volontaire et pour les offrandes commandées des Fêtes et les dîmes.

Esdras 8: 25-30 Je pesai devant eux l'argent [keseph (DHS 3701) signifie: argent, monnaie], l'or, et les ustensiles, donnés en offrande pour la maison de notre Dieu par le roi, ses conseillers et ses chefs, et par tous ceux d'Israël qu'on avait trouvés. ²⁶ Je remis

entre leurs mains six cent cinquante talents d'argent, des ustensiles d'argent pour cent talents, cent talents d'or, ²⁷ vingt coupes d'or valant mille dariques, et deux vases d'un bel airain poli, aussi précieux que l'or. ²⁸ Puis je leur dis: Vous êtes consacrés à Y^ehovah (l'Éternel); ces ustensiles sont des choses saintes, et cet argent et cet or sont une offrande volontaire [terumah (DHS 8641) signifie: contribution, offrande pour usages sacrés] à Y^ehovah (l'Éternel), le Dieu de vos pères. ²⁹ Soyez vigilants, et prenez cela sous votre garde, jusqu'à ce que vous le pesiez devant les chefs des sacrificateurs et les Lévites, et devant les chefs de familles d'Israël, à Jérusalem, dans les chambres de la maison de Y^ehovah (l'Éternel). ³⁰ Et les sacrificateurs et les Lévites reçurent au poids l'argent, l'or et les ustensiles, pour les porter à Jérusalem, dans la maison de notre Dieu.

Nombres 31: 50-54 Nous apportons, comme offrande [qorban (DHS 7133) (898d) signifie: offrande, oblation] à Y^ehovah (l'Éternel), chacun les objets d'or que nous avons trouvés, chaînettes, bracelets, anneaux, pendants d'oreilles, et colliers, afin de faire pour nos personnes l'expiation devant Y^ehovah (l'Éternel). ⁵¹ Moïse et le sacrificateur Eléazar reçurent d'eux tous ces objets travaillés en or. ⁵² Tout l'or, que les chefs de milliers et les chefs de centaines présentèrent à Y^ehovah (l'Éternel) en offrande [terumah (DHS 8641)] par élévation, pesait seize mille sept cent cinquante sicles. ⁵³ Les hommes de l'armée gardèrent chacun le butin qu'ils avaient fait. ⁵⁴ Moïse et le sacrificateur Eléazar prirent l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, et l'apportèrent à la tente d'assignation, comme souvenir pour les enfants d'Israël devant Y^ehovah (l'Éternel).

Nombres 3: 44-51 Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ⁴⁵ Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de leur bétail; et les Lévites m'appartiendront. Je suis Y^ehovah (l'Éternel). ⁴⁶ Pour le rachat des deux cent soixante-treize qui dépassent le nombre des Lévites, parmi les premiers-nés des enfants d'Israël, ⁴⁷ tu prendras cinq sicles par tête; tu les prendras selon le sicle du

sanctuaire, qui est de vingt guéras. ⁴⁸ Tu donneras l'argent [keseph (DHS 3701)] à Aaron et à ses fils, pour le rachat de ceux qui dépassent le nombre des Lévites. ⁴⁹ Moïse prit l'argent [keseph (DHS 3701)] pour le rachat de ceux qui dépassaient le nombre des rachetés par les Lévites; ⁵⁰ il prit l'argent des premiers-nés des enfants d'Israël: mille trois cent soixante-cinq sicles, selon le sicle du sanctuaire. ⁵¹ Et Moïse donna l'argent [keseph (DHS 3701)] du rachat à Aaron et à ses fils, sur l'ordre de Y^ehovah (l'Éternel), en se conformant à l'ordre que Y^ehovah (l'Éternel) avait donné à Moïse.

Les sacrificateurs utilisaient cette source d'argent comptant pour embaucher les ouvriers, le chœur et d'autres dans le service du Temple. Ils étaient payés en espèces et ils auraient payé la dîme en espèces (2 Rois 12: 1-19; Esdras 6: 8; Jér. 22: 13; Jacques 5: 4).

Exode 25: 1-3 Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ² Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur. ³ Voici ce que vous recevrez d'eux en offrande: de l'or, de l'argent et de l'airain;

C'est à dire, des pièces d'or, d'argent et de bronze ou de cuivre. Celles-ci sont beaucoup plus faciles à transporter et avaient une valeur assignée que n'avaient pas les bols, les ustensiles et les articles semblables (Deut. 14: 24-25).

Le Jour des Trompettes est appelé un Sabbat Commémoratif et une Sainte Convocation (voir Lévit. 23: 24).

Nombres 29: 1-6 Le septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. Ce jour sera publié parmi vous au son des trompettes. ² Vous offrirez en holocauste,

d'une agréable odeur à Y^hovah (l'Éternel), un jeune taureau, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut. ³ Vous y joindrez l'offrande de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier, ⁴ et un dixième pour chacun des sept agneaux. ⁵ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, afin de faire pour vous l'expiation. ⁶ Vous offrirez ces sacrifices, outre l'holocauste et l'offrande de chaque mois, l'holocauste perpétuel et l'offrande, et les libations qui s'y joignent, d'après les règles établies. Ce sont des sacrifices consumés par le feu, d'une agréable odeur à Y^hovah (l'Éternel).

Le Jour des Expiations est appelé un Sabbat Sabbatique et une Sainte Convocation (Lév. 23: 27-32; Nom. 29: 7-11).

Nombres 29: 7-11 Le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous humilierez vos âmes: vous ne ferez aucun ouvrage. ⁸ Vous offrirez en holocauste, d'une agréable odeur à Y^hovah (l'Éternel), un jeune taureau, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut. ⁹ Vous y joindrez l'offrande de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier, ¹⁰ et un dixième pour chacun des sept agneaux. ¹¹ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, outre le sacrifice des expiations, l'holocauste perpétuel et l'offrande, et les libations ordinaires.

Le Jour des Trompettes et le Jour des Expiations sont appelés des Jours Saints et non pas des Fêtes.

Nombres 10: 10 précise les occasions où les trompettes étaient sonnées: à toutes les Nouvelles Lunes et à tous les Jours Saints et les sabbats quand les holocaustes et les offrandes de paix étaient faits. Nous sonnons aussi la trompette (Shofar) comme un appel à

l'armée de Dieu pour recevoir ses ordres de bataille pendant les services du sabbat.

Les Jours Saints et Fêtes bibliques se trouvent dans Lévitique 23 et là, nous trouvons une explication plus détaillée que l'extension d'Exode. Exode 23 donne plus de détails sur Exode 20 et Lévitique 23 amplifie Exode. Nombres 15, 28 et 29 amplifient les deux, et incluent les Nouvelles Lunes. D'autres réitérations et amplifications apparaissent dans Deutéronome 5 et 14.

Le pouvoir du Christ se rapporte à la puissance d'observer la Loi dans l'Esprit Saint et, par conséquent, par la grâce. Être sous la grâce de Dieu est être sous Sa faveur parce que nous gardons Ses Commandements et ainsi nous ne péchons pas (Rom. 6). Christ a observé tous les sabbats, les Nouvelles Lunes et les Fêtes. L'Église apostolique a aussi observé les sabbats, les Nouvelles Lunes et les Fêtes (Col. 2: 16), comme l'a fait l'Église pendant plus de deux mille ans. Pendant le Millénaire, les nations observeront aussi ces sabbats, ces Nouvelles Lunes et ces Fêtes (Ésaïe 66: 23; Zac. 14: 16-19).

La relation importante entre les Fêtes et les sacrifices mentionnés dans Deutéronome 12: 8-14 a été supprimée tout comme la relation entre les sacrifices et le sabbat hebdomadaire. On ne peut pas lier le Calendrier et les Fêtes et la loi sacrificielle sans appliquer le même concept à tous les autres aspects de la Loi, y compris le sabbat. Tout le système du gouvernement de Dieu a été libéré des exigences de sacrifices, y

compris les systèmes du sabbat et des Jours Saints. La Pâque elle-même a été introduite avant que la Loi soit donnée au Sinaï. Christ est le sacrifice de la Pâque (1 Cor. 5: 7) et aucun sacrifice animal ne peut maintenant être fait pour couvrir nos péchés.

Tout le processus d'introduction des élus dans le Christianisme repose sur la séquence des Jours Saints qui se déroulent jusqu'à la résurrection générale. Les Jours Saints ne peuvent pas être abolis avant que le Dernier Grand Jour n'achève cette partie du Plan. Chaque Fête représente une partie en cours du Plan de Dieu qui est en développement actuellement. Par définition du système de moisson, elles sont toujours requises et en développement.

1 Pierre 2: 5 et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ.

Les Élus sont actuellement l'offrande sacrificielle.

La Loi était l'ombre des choses à venir (Héb. 10: 1). L'ombre montre la réalité, elle n'en est pas retirée. Il ne peut y avoir d'ombre sans ce qui la projette. L'ombre était liée spécifiquement au sacrifice (Héb. 10: 1-10) et non aux Fêtes.

La Bible soutient que les imperfections sur les Fêtes sont causées par ceux dans le corps qui s'abandonnent pour le gain à l'erreur de Balaam, et périssent dans la rébellion de Koré (Jude 11-12).

Autrement dit, ils enseignent pour une rémunération et ils pervertissent les Fêtes et la compréhension de la Loi et du Témoignage. Il n'y a aucune lumière (Ésaïe 8: 20) ou aurore en eux. Ils sont deux fois morts et déracinés. Ces gens, dépourvus de l'Esprit, causent des divisions dans les derniers jours (Jude 19). La rébellion de Koré est un assaut continu.

Les élus sont jugés par leur connaissance du Seul Vrai Dieu. Par la connaissance de Dieu (Jér. 9: 24), la compréhension de la Loi coule et s'enracine dans l'esprit et le cœur de l'individu. L'enjeu n'est pas le sabbat, les Nouvelles Lunes, les Fêtes, ou la Loi dans le respect de l'alliance. C'est le fait que Dieu le Père est le Seul et Vrai Dieu (Jean 17: 3; 1 Jean 5: 20) et que Lui Seul est immortel ou a la vie inhérente (1 Tim. 6: 16).

On peut observer le sabbat et être toujours un hérétique. Si nous ne tenons pas fermement à cette vérité, nous serons retranchés des élus et livrés à une « forte illusion » et à la croyance en un mensonge (2 Thes. 2: 11). L'interlinéaire de Marshall traduit cette partie du verset par « une opération d'erreur », de sorte qu'ils croient au mensonge, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus s'aider eux-mêmes et ne peuvent pas comprendre, même s'ils voulaient voir leur erreur. Le but et le Plan de Dieu sont révélés par la structure et la séquence des Fêtes, établies comme ordonnances dans la Bible.

Le christianisme trinitaire n'adhère pas à ces Fêtes et il est par conséquent sans direction ni compréhension concernant le

Plan biblique. Ces églises ignorent les instructions que la Bible commande pour la protection de la société à travers la structure familiale. Un gouvernement centralisé ne peut pas remplacer la famille ni le système protecteur du Jubilé de la terre (Mic. 4: 3-4).

Les lois régissant les Fêtes se produisent en quatre séquences dans le Pentateuque, de l'Exode au Deutéronome. La première séquence se trouve dans Exode dans plusieurs chapitres. Exode 20 traite des Dix Commandements, qui sont répétés dans Deutéronome 5. Exode 21 traite de la question du mariage, de la responsabilité des ménages et des familles, ce qui amplifie la structure des Commandements dans tous les types de sociétés. Exode 22 traite de l'extension des droits de la propriété et des obligations sous les Commandements. Exode 23 traite du faux témoignage, du respect des personnes et de l'extension du Dixième Commandement. Exode 23: 10 prend alors le Quatrième Commandement et l'élargit pour montrer son application dans la structure de la société. Cela concerne non seulement la semaine, mais aussi le Jubilé et le système Sabbatique complet. Exode 12 traite de la Pâque.

Celles-ci étaient les Fêtes du Seigneur et Il les a appelées "mes fêtes" (Lév. 23: 2). Elles sont mentionnées en tant que "les Fêtes du Seigneur" dans Lévitique 23 et 2 Chroniques 2: 4. Le terme "vos fêtes" a aussi été utilisé dans Nombres 15: 3 et 29: 39. Le terme "leurs fêtes" est utilisé dans Ésaïe 1: 14 et 5: 12 dans un aspect négatif, comme

ci-dessous. Les Fêtes n'étaient pas de provenance laïque ou terrestre. Elles ne pouvaient pas logiquement être changées ou abandonnées, à moins que le Plan de Salut, qu'elles représentent, n'ait été changé ou abandonné.

Lévitique 23: 1-44 Y^ehovah (L'Éternel) parla à Moïse, et dit: ² Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras: Les fêtes de Y^ehovah (l'Éternel), que vous publierez, seront de saintes convocations. Voici quelles sont mes fêtes. ³ On travaillera six jours; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos: il y aura une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage: c'est le sabbat de Y^ehovah (l'Éternel), dans toutes vos demeures. ⁴ Voici les fêtes de Y^ehovah (l'Éternel), les saintes convocations, que vous publierez à leurs temps fixés. ⁵ Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, ce sera la Pâque de Y^ehovah (l'Éternel). ⁶ Et le quinzième jour de ce mois, ce sera la fête des pains sans levain en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel); vous mangerez pendant sept jours des pains sans levain. ⁷ Le premier jour, vous aurez une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. ⁸ Vous offrirez à Y^ehovah (l'Éternel), pendant sept jours, des sacrifices consumés par le feu. Le septième jour, il y aura une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. ⁹ Y^ehovah (L'Éternel) parla à Moïse, et dit: ¹⁰ Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras: Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, et que vous y ferez la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson. ¹¹ Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant Y^ehovah (l'Éternel), afin qu'elle soit agréée: le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre, le lendemain du sabbat. ¹² Le jour où vous agiterez la gerbe, vous offrirez en holocauste à Y^ehovah (l'Éternel) un agneau d'un an sans défaut; ¹³ vous y joindrez une offrande de deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à Y^ehovah (l'Éternel); et vous ferez une libation d'un quart de hin de vin. ¹⁴ Vous ne mangerez ni pain, ni épis rôtis

ou broyés, jusqu'au jour même où vous apporterez l'offrande à votre Dieu. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. ¹⁵ Depuis le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. ¹⁶ Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat; et vous ferez à Y^ehovah (l'Éternel) une offrande nouvelle. ¹⁷ Vous apporterez de vos demeures deux pains, pour qu'ils soient agités de côté et d'autre; ils seront faits avec deux dixièmes de fleur de farine, et cuits avec du levain: ce sont les prémices à Y^ehovah (l'Éternel). ¹⁸ Outre ces pains, vous offrirez en holocauste à Y^ehovah (l'Éternel) sept agneaux d'un an sans défaut, un jeune taureau et deux béliers; vous y joindrez l'offrande et la libation ordinaires, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à Y^ehovah (l'Éternel). ¹⁹ Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, et deux agneaux d'un an en sacrifice d'actions de grâces. ²⁰ Le sacrificateur agitera ces victimes de côté et d'autre devant Y^ehovah (l'Éternel), avec le pain des prémices et avec les deux agneaux: elles seront consacrées à Y^ehovah (l'Éternel), et appartiendront au sacrificateur. ²¹ Ce jour même, vous publierez la fête, et vous aurez une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. ²² Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu. ²³ Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ²⁴ Parle aux enfants d'Israël, et dis: Le septième mois, le premier jour du mois, vous aurez un jour de repos, publié au son des trompettes, et une sainte convocation. ²⁵ Vous ne ferez aucune œuvre servile, et vous offrirez à Y^ehovah (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu. ²⁶ Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ²⁷ Le dixième jour de ce septième mois, ce sera le jour des expiations: vous aurez une sainte convocation, vous humilierez vos âmes, et vous offrirez à Y^ehovah (l'Éternel) des sacrifices consumés

par le feu. ²⁸ Vous ne ferez aucun ouvrage ce jour-là, car c'est le jour des expiations, où doit être faite pour vous l'expiation devant Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu. ²⁹ Toute personne qui ne s'humiliera pas ce jour-là sera retranchée de son peuple. ³⁰ Toute personne qui fera ce jour-là un ouvrage quelconque, je la détruirai du milieu de son peuple. ³¹ Vous ne ferez aucun ouvrage. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants dans tous les lieux où vous habiterez. ³² Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes; dès le soir du neuvième jour jusqu'au soir suivant, vous célébrerez votre sabbat. ³³ Y^ehovah (l'Éternel) parla à Moïse, et dit: ³⁴ Parle aux enfants d'Israël, et dis: Le quinzième jour de ce septième mois, ce sera la fête des tabernacles en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), pendant sept jours. ³⁵ Le premier jour, il y aura une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. ³⁶ Pendant sept jours, vous offrirez à Y^ehovah (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu. Le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous offrirez à Y^ehovah (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu; ce sera une assemblée solennelle: vous ne ferez aucune œuvre servile. ³⁷ Telles sont les fêtes de Y^ehovah (l'Éternel), les saintes convocations, que vous publierez, afin que l'on offre à Y^ehovah (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu, des holocaustes, des offrandes, des victimes et des libations, chaque chose au jour fixé. ³⁸ Vous observerez en outre les sabbats de Y^ehovah (l'Éternel), et vous continuerez à faire vos dons à Y^ehovah (l'Éternel), tous vos sacrifices pour l'accomplissement d'un vœu et toutes vos offrandes volontaires. ³⁹ Le quinzième jour du septième mois, quand vous récolterez les produits du pays, vous célébrerez donc une fête à Y^ehovah (l'Éternel), pendant sept jours: le premier jour sera un jour de repos, et le huitième sera un jour de repos. ⁴⁰ Vous prendrez, le premier jour, du fruit des beaux arbres, des branches de palmiers, des rameaux d'arbres touffus et des saules de rivière; et vous vous réjouirez devant Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu, pendant sept jours. ⁴¹ Vous célébrerez chaque année cette fête à Y^ehovah (l'Éternel), pendant sept jours.

C'est une loi perpétuelle pour vos descendants. Vous la célébrerez le septième mois. ⁴² Vous demeurerez pendant sept jours sous des tentes; tous les indigènes en Israël demeureront sous des tentes, ⁴³ afin que vos descendants sachent que j'ai fait habiter sous des tentes les enfants d'Israël, après les avoir fait sortir du pays d'Égypte. Je suis Y^hovah (l'Éternel), votre Dieu. ⁴⁴ C'est ainsi que Moïse dit aux enfants d'Israël quelles sont les fêtes de Y^hovah (l'Éternel).

Le Messie était en effet la partie primaire et essentielle des moissons de Dieu, tel que dépeint par la Pâque et l'Offrande de la Gerbe Agitée. Il avait une préexistence en tant qu'Elohim d'Israël, subordonné à son Elohim, qui était Y^hovah. C'était en cette capacité qu'il a donné la loi à Moïse et avec qui il a parlé face à face. Moïse n'a pas parlé avec Dieu le Père, comme Eloah ou ton Theon. Plutôt, il a parlé à l'Elohim appelé l'Ange de la Présence ou l'Ange du Grand Conseil (Ésaïe 9: 6 LXX).

Dieu donne les Fêtes à Christ et Christ maintient et met en application ces structures au sein de ses élus en tant que les premiers fruits et, éventuellement, dans toutes les nations pour la structure millénaire. Nombres 28 et 29 contiennent la seule liste complète qui inclut les offrandes et les sacrifices quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels. Les sacrifices ont été faits à cause de ce que nous sommes, c'est à dire pécheurs et les offrandes ont été faites en tant que paiement ou pénalité pour ce que nous faisons mal.

Christ est le même hier, aujourd'hui et demain (Héb. 13: 8). Dieu est immuable (Mal. 3: 6; Jacques 1: 17). Par conséquent, les jours qu'ils considèrent

comme sacrés pour l'humanité, tels que définis par la Loi, ne changent pas non plus.

Les sabbats, les Nouvelles Lunes, les Jours Saints et les Fêtes sont délibérément contestés. C'est une promesse que Dieu Lui-même avait faite par l'entremise des prophètes. Dieu a parlé par le prophète Amos et comparé Israël des derniers jours à un panier de fruits d'été (Amos 8: 1). Le refus d'obéir à Dieu est l'élément clef. La punition pour le refus d'obéir à Dieu est que les sabbats et les Fêtes sont transformés en deuil et sont perçus comme un fardeau.

Cela est suivi par la famine d'entendre la parole de Y^hovah (Amos 8: 11-14). En raison de l'incapacité à comprendre la nature du Seul Vrai Dieu (Jean 17: 3; 1 Jean 5: 20), les gens sont punis (Osée 8: 5-9). Même les démons savent qu'il n'y a qu'un seul Dieu et ils tremblent (Jacques 2: 19). Les grandes choses de la Loi de Dieu ont été écrites pour Israël; cependant, Israël les a considérées comme étranges du fait de leur violation du Premier Commandement et de leur prolifération de péchés dans le culte (Osée 8: 11-14).

Tout le chapitre de Jean 6 est une séquence de symbolisme menant à la préparation et à la Pâque. Chaque phrase de Jean 6 a une signification spécifique et explique comment elle prépare chacun à son appel, à son placement dans les élus et à son placement dans les tribus faisant partie des 144 000 et de la multitude sous les douze Apôtres comme juges des tribus.

La vie éternelle comporte trois éléments qui ne sont normalement pas traités dans le Repas du Seigneur.

Les deux premiers éléments sont de Jean 17: 3.

Le premier élément : Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.

Le deuxième élément de la vie éternelle est la foi en Jésus Christ par la connaissance du Seul Vrai Dieu (1 Cor. 15: 34).

Le troisième élément de la vie éternelle est la participation à la Pâque et le fait de manger le corps et le sang de Jésus Christ (Jean 6: 53-54).

Ce sont les trois éléments dont nous avons besoin pour avoir la vie éternelle. Tous ces trois éléments sont fondés sur l'obéissance. L'obéissance est au seul vrai Dieu par l'observance de Ses Commandements (Deut. 4: 2; 6: 17; 8: 6; 10: 13; 28: 9; Psa. 119: 115; Matt. 19: 17).

Les Saints sont ceux qui observent les Commandements, qui incluent les ordonnances et les jugements (Apocalypse 3: 10; 12: 17; 14: 12). Le refus d'observer la Loi apporte une condamnation.

Romains 2: 27 L'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te condamnera-t-il pas, toi qui la transgresses, tout en ayant la lettre de la loi et la circoncision?

L'observance des commandements est la condition préalable nécessaire à la conservation de l'Esprit Saint. Sans l'Esprit Saint, nous ne pouvons pas entrer dans le Royaume de Dieu et avoir ainsi la vie éternelle; il en va de même avec ces trois éléments de la foi. Nous sommes ensuite tenus de participer par obéissance. L'obéissance à cette fête implique le respect des lois et règlements établis par Christ pour la participation au Repas du Seigneur et au repas de la Pâque. Si nous ne participons pas à cette cérémonie, nous n'avons aucune part avec Jésus-Christ (Jean 13: 8).

La première cérémonie du Repas du Seigneur est l'acte du lavement des pieds. Le lavement des pieds était un acte d'hospitalité de la part d'un hôte à l'arrivée de l'invité. Les gens s'étaient déjà lavés, mais ils avaient marché dans les rues et le lavement des pieds les rendaient confortables. C'était le travail du serviteur le plus humble de laver les pieds. On donnait à l'invité une serviette et une urne d'eau. Ce lavement avait normalement lieu à l'arrivée, ou avant le début d'un repas, tandis que les invités étaient couchés à table. L'aversion pour cette tâche symbolisait le fait que personne n'aime faire des choses serviles pour les autres.

Jean 13: 6-8 Il vint donc à Simon Pierre; et Pierre lui dit: Toi, Seigneur, tu me laves les pieds! ⁷ Jésus lui répondit: Ce que je fais, tu ne le comprends pas maintenant, mais tu le comprendras bientôt. ⁸ Pierre lui dit: Non, jamais tu ne me laveras les pieds. Jésus lui répondit: Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.

Nous connaissons probablement tous ces mots par cœur. Pierre ne voulait pas qu'il

lui lave les pieds, car il voulait un Messie Roi. Il ne comprenait pas que le Souverain Sacrificateur marchait tout d'abord vêtu de vêtements de lin pour expier et sacrifier, comme on l'a vu pendant les cérémonies du Jour des Expiations (Lév. 16: 4). Il devait y avoir deux avants messianiques: l'un qui était humble dans les vêtements de lin ordinaires; l'autre dans les vêtements d'un roi. Il voulait asseoir Jésus Christ sur le trône des Césars et régner sur ce monde comme les Césars l'avaient injustement fait, mais de Jérusalem (Ésaïe 2: 3, Mic. 4: 2).

Pierre a dit, 'Non, jamais tu ne me laveras les pieds.' Nous devons permettre que nos pieds soient lavés, symbolisant nos vies continuellement lavées par Christ, si nous voulons avoir notre part avec lui dans le Royaume et, en réalité, tout ce qu'il fait. Si nous le faisons, nous hériterons du Royaume comme il l'a fait. Pierre a compris la nécessité de l'acte, mais pas sa signification.

Jean 13: 9-11 Simon Pierre lui dit: Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête. ¹⁰ Jésus lui dit: Celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur; et vous êtes purs, mais non pas tous. ¹¹ Car il connaissait celui qui le livrait; c'est pourquoi il dit: Vous n'êtes pas tous purs.

Nous avons seulement besoin qu'on lave nos pieds vu que nous avons été d'abord lavés dans les eaux du baptême et ainsi nous avons été purifiés. Au repas du Seigneur, nous avons tous besoin que nos pieds soient lavés chaque année. Ceci purifie notre pensée devant Dieu et

concernant Dieu (1 Pierre 3: 18-21) afin que nous puissions ensuite symboliquement manger le corps et boire le sang.

Spirituellement parlant, chaque année nous accumulons des péchés (souvent inconsciemment) en marchant sur le chemin de la vie. Nous avons donc besoin de renouveler cette alliance avec le baptême. Nous devons être lavés à nouveau et nous acceptons symboliquement cette façon de procéder en nous lavant les pieds. Dans Jean 13: 12-17, nous examinons de nouveau ce concept.

Jean 13: 12-17 Après qu'il leur eut lavé les pieds, et qu'il eut pris ses vêtements, il se remit à table, et leur dit: Comprenez-vous ce que je vous ai fait? ¹³ Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous dites bien, car je le suis. ¹⁴ Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; ¹⁵ car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait. ¹⁶ En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. ¹⁷ Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez.

Ces mots sont ici pour que nous comprenions qu'il existe un symbolisme qu'eux et nous devons connaître. Nous ne démontrons pas notre humilité en effectuant cette tâche, mais nous participons avec nos frères à cet événement annuel crucial.

Le concept est que le Seigneur et le Maître a lavé les pieds de ses disciples. Donc, nous devons aussi nous laver les pieds les uns les autres comme une injonction de Christ. Nous devons le faire

annuellement le quatorzième jour du premier mois. Ce n'est pas un Jour Saint, mais il doit être effectué la nuit où il a été trahi, en mangeant du pain et en buvant du vin pour recevoir la vie éternelle.

Jean 6: 53-56 Jésus leur dit: En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes. ⁵⁴ Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour. ⁵⁵ Car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. ⁵⁶ Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui.

1 Corinthiens 11: 23-28 Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné; c'est que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, ²⁴ et, après avoir rendu grâces, le rompit, et dit: Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. ²⁵ De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. ²⁶ Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. ²⁷ C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. ²⁸ Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe; ²⁹ car celui qui mange et boit sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit un jugement contre lui-même. ³⁰ C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmités et de malades, et qu'un grand nombre sont morts. ³¹ Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés.

La nuit était le quatorzième jour du premier mois et nous devons discerner et participer avec le corps. Nous devons nous juger nous-mêmes, car négliger de

le faire entraîne ses pénalités. Du pain avec levain ne peut pas être utilisé à ce service (Ex. 23: 18). Exode 34: 25 montre aussi que, bien que les jours de la Fête des Pains sans Levain n'aient pas commencé, le pain consommé à ce service doit être sans levain.

Exode 34: 25 Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime immolée en mon honneur; et le sacrifice de la fête de Pâque ne sera point gardé pendant la nuit jusqu'au matin.

Le pain sans levain était offert tous les jours dans le cadre du système sacrificiel. Le Messie était le sacrifice acceptable et maintenant, nous, les observateurs de l'alliance, sommes les sacrifices. L'utilisation du pain avec levain et/ou du jus de raisin à ce service est totalement inacceptable; c'est une question de salut.

Cela se poursuit avec la Pâque et les Jours des Pains sans Levain. De la Gerbe Agitée, nous commençons le décompte jusqu'à la Pentecôte. Nous avons ici une période septuple d'achèvement de semaines et une Fête et un Jour Saint le cinquantième jour. Le mot Pentecôte signifie compter jusqu'à cinquante. La Gerbe Agitée et la Pentecôte ont tous deux leurs assemblées à la troisième heure, soit 9h00. La Pentecôte est la moisson des premiers fruits. On attend spirituellement la moisson du reste de l'humanité à partir de la Fête des Tabernacles et le nouvel ordre mondial de Dieu à partir du Dernier Grand Jour.

Cela se poursuit dans la période du cycle des sept Sabbats annuels de la terre, avec son septuple achèvement qui

conduit à l'Année du Jubilé. Cet achèvement de sept semaines complètes ou de sabbats complets jusqu'à la Pentecôte et le cycle septuple de sept ans jusqu'au Jubilé sont significatifs.

L'Application Pratique

Les Jours Saints annuels se trouvent dans Lévitique 23, Nombres 28 et 29 et Deutéronome 16.

Deutéronome 16: 1-16 Observe le mois des épis, et célèbre la Pâque en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu; car c'est dans le mois des épis que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, t'a fait sortir d'Égypte, pendant la nuit. ² Tu sacrifieras la Pâque à Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, tes victimes de menu et de gros bétail, dans le lieu que Y^ehovah (l'Éternel) choisira pour y faire résider son nom. ³ Pendant la fête, tu ne mangeras pas du pain levé, mais tu mangeras sept jours des pains sans levain, du pain d'affliction, car c'est avec précipitation que tu es sorti du pays d'Égypte: il en sera ainsi, afin que tu te souviennes toute ta vie du jour où tu es sorti du pays d'Égypte. ⁴ On ne verra point chez toi de levain, dans toute l'étendue de ton pays, pendant sept jours; et aucune partie des victimes que tu sacrifieras le soir du premier jour ne sera gardée pendant la nuit jusqu'au matin. ⁵ Tu ne pourras point sacrifier la Pâque dans l'un quelconque des lieux que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te donne pour demeure; ⁶ mais c'est dans le lieu que choisira Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, pour y faire résider son nom, que tu sacrifieras la Pâque, le soir, au coucher du soleil, à l'époque de ta sortie d'Égypte. ⁷ Tu feras cuire la victime, et tu la mangeras dans le lieu que choisira Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu. Et le matin, tu pourras t'en retourner et t'en aller vers tes tentes. ⁸ Pendant six jours, tu mangeras des pains sans levain; et le septième jour, il y aura une assemblée solennelle en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage. ⁹ Tu compteras sept semaines; dès que la faucille sera mise dans les blés, tu

commenceras à compter sept semaines. ¹⁰ Puis tu célébreras la fête des semaines, et tu feras des offrandes volontaires, selon les bénédictions que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, t'aura accordées. ¹¹ Tu te réjouiras devant Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, choisira pour y faire résider son nom, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite qui sera dans tes portes, et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront au milieu de toi. ¹² Tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte, et tu observeras et mettras ces lois en pratique. ¹³ Tu célébreras la fête des tabernacles pendant sept jours, quand tu recueilleras le produit de ton aire et de ton pressoir. ¹⁴ Tu te réjouiras à cette fête, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront dans tes portes. ¹⁵ Tu célébreras la fête pendant sept jours en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu que choisira Y^ehovah (l'Éternel); car Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te bénira dans toutes tes récoltes et dans tout le travail de tes mains, et tu te livreras entièrement à la joie. ¹⁶ Trois fois par année, tous les mâles d'entre vous se présenteront devant Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira: à la fête des pains sans levain, à la fête des semaines, et à la fête des tabernacles. On ne paraîtra point devant Y^ehovah (l'Éternel) les mains vides.

Ces Jours Saints annuels reflètent le Plan de Salut ou de Rachat de Dieu. Ils sont obligatoires et comportent des conditions spécifiques en tant que signes entre Dieu et Son peuple. Le Jour Saint est traité comme un sabbat. Il y a trois Fêtes annuelles et c'est enregistré dans Exode 23: 14. Une offrande doit être faite avant le matin du premier jour de chaque Fête selon Exode 23: 18, Deutéronome 16: 16-17 et 2 Chroniques 8: 13.

Le repas du Seigneur n'est pas un Jour Saint et il est préliminaire à la Fête des

Pains sans Levain. Il doit être observé pour hériter la vie éternelle dans la Première Résurrection (Jean 6: 53-54). La Pentecôte doit être observée comme une Fête (des Semaines) (Ex. 34: 22; Deut. 16: 10,16). Nous sommes tenus de célébrer la Fête des Tabernacles afin que tous puissent écouter et apprendre (Lév. 23: 34; Deut. 16: 13,16; 31: 12). Le Jour des Trompettes et le Jour des Expiations sont appelés des Jours [Saints] et non pas des Fêtes (Lév. 23: 24, 27). Le Jour des Expiations commence le Jubilé (Lév. 25: 9-10).

Dans la mesure du possible, nous devons avoir les assemblées des Jours Saints à la troisième heure (9h00) et à la neuvième heure (15h00), heure locale, pour tenir compte des moments des sacrifices du matin et de l'après-midi.

Repos de la Terre de la Septième Année

Ceci inclut:

1. La relâche de la servitude de la septième année (Ex. 21: 2-6; Deut. 15: 12-18);
2. Le pardon des dettes (Deut. 15: 1-6);
3. Le sabbat ou repos de la Terre (Ex. 23: 10-11; Lév. 25: 1-7, 19-24).

Cet ensemble de lois combine les questions économiques et environnementales à la moralité.

À la fin de ces cycles de sept ans, appelés le septennat ou shemittah, nous devons lire la loi de Dieu pendant la fête des Tabernacles.

Deutéronome 31: 10-13 Moïse leur donna cet ordre: Tous les sept ans, à l'époque de l'année du relâche, à la fête des tabernacles, ¹¹ quand tout Israël viendra se présenter devant Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira, tu liras cette loi devant tout Israël, en leur présence. ¹² Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, et l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils t'entendent, et afin qu'ils apprennent à craindre Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu, à observer et à mettre en pratique toutes les paroles de cette loi. ¹³ Et leurs enfants qui ne la connaîtront pas l'entendront, et ils apprendront à craindre Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu, tout le temps que vous vivrez dans le pays dont vous prendrez possession, après avoir passé le Jourdain.

L'ensemble du système juridique de Dieu protège la tribu, la famille et l'individu. Le Jubilé et son système de dîme, ses sabbatiques, et l'interdiction de l'accumulation de la dette sont le cadre grandement négligé. Nous lisons la loi tous les sept ans afin que les personnes qui ne l'ont pas comprise puissent l'entendre.

Toute la terre appartient à Dieu et nous la gardons seulement en fiducie.

Lévitique 25: 23 Les terres ne se vendront point à perpétuité; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants.

Cela ne signifie pas seulement la terre qu'on appelle généralement la Terre Sainte; toute la planète Terre appartient à Dieu. Le système du Jubilé est pour le bien de toute l'humanité et il doit être maintenu partout où l'on nous donne nos frontières familiales (Deut. 28: 32).

Nous ne devons pas prétendre que la terre ou les rivières nous appartiennent.

Ezéchiel 29: 9 Le pays d'Égypte deviendra une solitude et un désert. Et ils sauront que je suis Y^ehovah (l'Éternel), Parce qu'il a dit: Le fleuve est à moi, c'est moi qui l'ai fait!

La terre appartient à Dieu et si nous ne donnons pas à la terre son repos sabbatique à chaque septième année, alors Dieu lui donnera à nos frais.

Lévitique 26: 34-35 Alors le pays jouira de ses sabbats, tout le temps qu'il sera dévasté et que vous serez dans le pays de vos ennemis; alors le pays se reposera, et jouira de ses sabbats. ³⁵ Tout le temps qu'il sera dévasté, il aura le repos qu'il n'avait pas eu dans vos sabbats, tandis que vous l'habitiez.

On donnera à la terre le repos que nous avons négligé de lui donner par notre captivité et notre désolation en tant que peuple. Cela fait partie du système sabbatique complet qui, comme le sabbat du septième jour, ne peut être ni changé ni négligé. Quelle est la raison de cette mesure extrême?

Lévitique 26: 14-15 Mais si vous ne m'écoutez point et ne mettez point en pratique tous ces commandements, ¹⁵ si vous méprisez mes lois, et si votre âme a en horreur mes ordonnances, en sorte que vous ne pratiquiez point tous mes commandements et que vous rompiez mon alliance,

Notre conduite personnelle, ainsi que notre mauvaise utilisation de la terre et de l'environnement, peuvent nous faire vomir de la terre.

Lévitique 18: 25-30 Le pays en a été souillé; je punirai son iniquité, et le pays vomira ses habitants. ²⁶ Vous observerez donc mes lois

et mes ordonnances, et vous ne commettrez aucune de ces abominations, ni l'indigène, ni l'étranger qui séjourne au milieu de vous. ²⁷ Car ce sont là toutes les abominations qu'ont commises les hommes du pays, qui y ont été avant vous; et le pays en a été souillé. ²⁸ Prenez garde que le pays ne vous vomisse, si vous le souillez, comme il aura vomi les nations qui y étaient avant vous. ²⁹ Car tous ceux qui commettront quelque-une de ces abominations seront retranchés du milieu de leur peuple. ³⁰ Vous observerez mes commandements, et vous ne pratiquerez aucun des usages abominables qui se pratiquaient avant vous, vous ne vous en souillerez pas. Je suis Y^ehovah (l'Éternel), votre Dieu.

La rupture de l'alliance, qui comprend bien plus que le fait de ne pas observer les Dix Commandements, est punie.

Lévitique 26: 43 Le pays sera abandonné par eux, et il jouira de ses sabbats pendant qu'il restera dévasté loin d'eux; et ils paieront la dette de leurs iniquités, parce qu'ils ont méprisé mes ordonnances et que leur âme a eu mes lois en horreur.

La violation de l'alliance complète que tous nos ancêtres ont conclue avec Dieu au Sinaï (Ex. 24: 3) est passible de sanctions. Nous avons reconfirmé l'alliance avec Lui dans l'Esprit une fois de plus lors de notre baptême et désirons l'observer parce que nous aimons le Seul et Unique Dieu.

Flavius Josèphe dans *Antiquités Judaïques* (Livre XIV, Chapitre X, Section vi) écrit:

"Caïus César, empereur de la seconde fois, a ordonné que tout le pays des Juifs, à l'exception de Joppé, paie un tribut chaque année pour la ville de Jérusalem, sauf la septième année qu'ils appellent l'année sabbatique, parce qu'ils ne reçoivent pas les fruits de leurs arbres, et qu'ils ne sèment pas leur terre; et qu'ils paient leur tribut à Sidon la deuxième année de [cette période

sabbatique] la quatrième partie de ce qui a été semé." (Comparer 3:12:3; 12:9:5; 13:8:1; 15:1:2)

On nous dit que cette ancienne loi dans Lévitique 26: 3-4 (comparer 2 Chr. 36: 21) était tombée en désuétude et que l'exil de Juda compenserait la terre pour sa négligence. Dieu donnera à Sa terre un repos, si nous refusons de le faire.

2 Chroniques 36: 20-21 Nebucadnetsar emmena captifs à Babylone ceux qui échappèrent à l'épée; et ils lui furent assujettis, à lui et à ses fils, jusqu'à la domination du royaume de Perse, ²¹ afin que s'accomplît la parole de Y^ehovah (l'Éternel) prononcée par la bouche de Jérémie; jusqu'à ce que le pays eût joui de ses sabbats, il se reposa tout le temps qu'il fut dévasté, jusqu'à l'accomplissement de soixante-dix ans.

Jérémie 29: 10 Mais voici ce que dit Y^ehovah (l'Éternel): Dès que soixante-dix ans seront écoulés pour Babylone, je me souviendrai de vous, et j'accomplirai à votre égard ma bonne parole, en vous ramenant dans ce lieu.

Comme promis, ils sont retournés dans la Terre Promise après que la terre eut reçu ses sabbats négligés. De nombreuses promesses de Dieu dépendent de notre observance de Sa Loi de la manière et aux moments prescrits. Nous ne pouvons rien modifier en nous basant sur des suppositions que nous connaissons mieux, ni sur aucune tradition orale.

Nous voyons d'après Josèphe que les Juifs avaient commencé à observer les sabbatiques de septième année sous une forme ou une autre, cependant elles n'étaient pas correctement observées dans les bonnes années.

Bien que les juifs aient observé le sabbat hebdomadaire, ils n'ont pas observé la Loi.

Galates 6: 13 Car les circoncis eux-mêmes n'observent point la loi; mais ils veulent que vous soyez circoncis, pour se glorifier dans votre chair.

Dieu fait tout à temps.

Exode 12: 41 Et au bout de quatre cent trente ans, le jour même, toutes les armées de Y^ehovah (l'Éternel) sortirent du pays d'Égypte.

Nous devons faire ce que Dieu désire selon Son agenda. Nous devons cesser d'inventer nos propres systèmes qui violent Ses Lois qui sont en place pour notre bien.

La loi socio-économique dont il est question ici prévoit que tout le monde recevra un bien familial privé, qui est détenu en fiducie à perpétuité. Il est reçu pour rien; il est gratuit.

La terre ne peut être vendue pour toujours (Lév. 25: 23), mais elle revient à la famille pendant l'année du Jubilé. Les terres ont été réparties par le sort après une évaluation environnementale.

Josué 18: 1-10 Toute l'assemblée des enfants d'Israël se réunit à Silo, et ils y placèrent la tente d'assignation. Le pays était soumis devant eux. ² Il restait sept tribus des enfants d'Israël qui n'avaient pas encore reçu leur héritage. ³ Josué dit aux enfants d'Israël: Jusques à quand négligerez-vous de prendre possession du pays que Y^ehovah (l'Éternel), le Dieu de vos pères, vous a donné? ⁴ Choisissez trois hommes par tribu, et je les ferai partir. Ils se lèveront, parcourront le pays, traceront un plan en vue du partage, et reviendront

auprès de moi. ⁵ Ils le diviseront en sept parts; Juda restera dans ses limites au midi, et la maison de Joseph restera dans ses limites au nord. ⁶ Vous donc, vous tracerez un plan du pays en sept parts, et vous me l'apporterez ici. Je jetterai pour vous le sort devant Y^hovah (l'Éternel), notre Dieu. ⁷ Mais il n'y aura point de part pour les Lévites au milieu de vous, car le sacerdoce de Y^hovah (l'Éternel) est leur héritage; et Gad, Ruben et la demi-tribu de Manassé ont reçu leur héritage, que Moïse, serviteur de Y^hovah (l'Éternel), leur a donné de l'autre côté du Jourdain, à l'orient. ⁸ Lorsque ces hommes se levèrent et partirent pour tracer un plan du pays, Josué leur donna cet ordre: Allez, parcourez le pays, tracez-en un plan, et revenez auprès de moi; puis je jetterai pour vous le sort devant Y^hovah (l'Éternel), à Silo. ⁹ Ces hommes partirent, parcoururent le pays, et en tracèrent d'après les villes un plan en sept parts, dans un livre; et ils revinrent auprès de Josué dans le camp à Silo. ¹⁰ Josué jeta pour eux le sort à Silo devant Y^hovah (l'Éternel), et il fit le partage du pays entre les enfants d'Israël, en donnant à chacun sa portion.

La description de la répartition des terres au sort continue jusqu'à Josué 19: 51.

Josué 19: 51 Tels sont les héritages que le sacrificateur Eléazar, Josué, fils de Nun, et les chefs de famille des tribus des enfants d'Israël, distribuèrent par le sort devant Y^hovah (l'Éternel) à Silo, à l'entrée de la tente d'assignation. Ils achevèrent ainsi le partage du pays.

Les villes de refuge étaient incluses dans cette répartition d'héritage tribal.

Josué 20: 2-9 Parle aux enfants d'Israël, et dis: Etablissez-vous, comme je vous l'ai ordonné par Moïse, des villes de refuge, ³ où pourra s'enfuir le meurtrier qui aura tué quelqu'un involontairement, sans intention; elles vous serviront de refuge contre le vengeur du sang. ⁴ Le meurtrier s'enfuira vers l'une de ces villes, s'arrêtera à l'entrée de la

porte de la ville, et exposera son cas aux anciens de cette ville; ils le recueilleront auprès d'eux dans la ville, et lui donneront une demeure, afin qu'il habite avec eux. ⁵ Si le vengeur du sang le poursuit, ils ne livreront point le meurtrier entre ses mains; car c'est sans le vouloir qu'il a tué son prochain, et sans avoir été auparavant son ennemi. ⁶ Il restera dans cette ville jusqu'à ce qu'il ait comparu devant l'assemblée pour être jugé, jusqu'à la mort du souverain sacrificateur alors en fonctions. A cette époque, le meurtrier s'en retournera et rentrera dans sa ville et dans sa maison, dans la ville d'où il s'était enfui. ⁷ Ils consacrèrent Kédesch, en Galilée, dans la montagne de Nephthali; Sichem, dans la montagne d'Ephraïm; et Kirjath-Arba, qui est Hébron, dans la montagne de Juda. ⁸ Et de l'autre côté du Jourdain, à l'orient de Jéricho, ils choisirent Betser, dans le désert, dans la plaine, dans la tribu de Ruben; Ramoth, en Galaad, dans la tribu de Gad; et Golan, en Basan, dans la tribu de Manassé. ⁹ Telles furent les villes désignées pour tous les enfants d'Israël et pour l'étranger en séjour au milieu d'eux, afin que celui qui aurait tué quelqu'un involontairement pût s'y réfugier, et qu'il ne mourût pas de la main du vengeur du sang avant d'avoir comparu devant l'assemblée.

Les Lévites ont aussi reçu leurs maisons en ville et leur pâturage par le sort avec certaines familles s'associant à certaines tribus (Josué 21: 1-45).

Les dîmes sont payées sur les produits de la terre, à l'exclusion de ce que la famille consomme. La terre elle-même est exempte d'impôt sur la propriété, d'impôts sur les successions et de toutes les formes de nos systèmes fiscaux actuels. Nous payons sur l'augmentation nette et non brute.

Ce ne sont que des confiscations fragmentaires, autrement dit, du vol. Il en va de même pour les frais d'intérêt à

long terme et composés des institutions financières de prêt (Ex. 22: 25; Lévit. 25: 36-37; Deut. 23: 19-20; Néh. 5: 7,10; Psa. 15: 5; Prov. 28: 8; Ésaïe 24: 2; Jér. 15: 10; Ezéchiel 18: 8,13,17; 22: 12; Matt. 25: 27; Luc 19: 23).

Exode 22: 25 Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt.

Lévitique 25: 36-37 Tu ne tireras de lui ni intérêt ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi. ³⁷ Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras point tes vivres à usure.

Deutéronome 23: 19 Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt ni pour argent, ni pour vivres, ni pour rien de ce qui se prête à intérêt.

Qui vivra dans la maison de Dieu dans la première résurrection?

Psaumes 15: 1-5 Psaume de David. O Y^hovah (Éternel)! qui séjournera dans ta tente? Qui demeurera sur ta montagne sainte? - ² Celui qui marche dans l'intégrité, qui pratique la justice Et qui dit la vérité selon son cœur. ³ Il ne calomnie point avec sa langue, Il ne fait point de mal à son semblable, Et il ne jette point l'opprobre sur son prochain. ⁴ Il regarde avec dédain celui qui est méprisable, Mais il honore ceux qui craignent Y^hovah (l'Éternel); Il ne se rétracte point, s'il fait un serment à son préjudice. ⁵ Il n'exige point d'intérêt de son argent, Et il n'accepte point de don contre l'innocent. Celui qui se conduit ainsi ne chancelle jamais.

Autrement dit, la personne irréprochable ne sera pas déplacée vers la Seconde Résurrection. Le Messie Yahoshua n'a pas annulé la loi protectrice de son Père.

Les Écritures de l'Ancien Testament citées ci-dessus condamnent toutes les activités de prise d'intérêt / d'usure. L'intérêt est un vol contractuel non acquis, pré-attribué.

Le mot usure / intérêt, de tokos (Dictionnaire grec de Strong (DGS 5110)), est utilisé deux fois dans le Nouveau Testament grec: à Matt. 25: 27 et Luc 19: 23 dans la parabole des talents.

5110 à, koj tokos [tok '-os]

Signification: 1) naissance 1a) l'acte de donner naissance 1b) ce qui a été mis au monde, progéniture 2) intérêt de l'argent, l'usure (parce qu'il multiplie l'argent et, ainsi, il 'reproduit')

Origine : de la base de 5088; n m

Utilisation : LSSG - intérêt 2; 2.

Cela vient du mot souche tikto (DGS 5088), qui parle de l'intérêt productif qui requiert un travail et qui n'est pas une valeur ajoutée attribuée exigée pour le remboursement.

5088 ti, ktw tikto [tik '-to]

Signification: 1) donner l'existence, porter, produire (le fruit à partir de la graine) 1a) d'une femme donnant naissance 1b) de la terre donnant ses fruits 1c) métaph. porter, donner l'existence

Origine: une forme renforcée de teko primaire [tek '-o] (qui est utilisé seulement comme alternative dans certaines phrases);

Utilisation: LSG - enfanter, être enfanté, être né, être dans des douleurs d'enfantement, porter.

Dans l'œuvre Word Studies (Études des Mots dans le Nouveau Testament) (Marvin R. Vincent, DD, publié par les Fils de Charles Scribner, New York, 1911; p. 134), nous voyons ce commentaire sur *tikto*:

Un mot très graphique, qui signifie naissance du premier né puis progéniture. D'où l'intérêt, qui est le produit ou la progéniture du capital. À l'origine, c'était uniquement ce qui était payé pour l'utilisation de l'argent; d'où l'usure; mais il est devenu synonyme d'intérêt exorbitant. La loi juive faisait la distinction entre l'intérêt et l'augmentation. La loi de Moïse dénonçait l'usure dans les transactions des Hébreux avec les Hébreux, mais la permettait avec des étrangers (Deut. 23: 19,20; Psa. 15: 5).

Matthieu 25: 27 il te fallait donc remettre mon argent [DGS 694] aux banquiers [5132], et, à mon retour, j'aurais retiré ce qui est à moi avec un intérêt [5110; intérêt].

Luc 19: 23 pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent dans une banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec un intérêt? (LSG)

Luc 19: 23 Pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent dans une banque, afin qu'à mon retour je le retire avec un intérêt?' (SG21)

L'intérêt moderne est ce que nous avons demandé à Dieu, au lieu de vivre sous Ses merveilleuses Lois qui assurent la liberté et sa sécurité économique.

1 Samuel 8: 4-20 Tous les anciens d'Israël s'assemblèrent, et vinrent auprès de Samuel à Rama. ⁵ Ils lui dirent: Voici, tu es vieux, et tes fils ne marchent point sur tes traces; maintenant, établis sur nous un roi pour nous juger, comme il y en a chez toutes les nations. ⁶ Samuel vit avec déplaisir qu'ils disaient: Donne-nous un roi pour nous juger. Et Samuel pria Y^hovah (l'Éternel). ⁷ Y^hovah (l'Éternel) dit à Samuel: Ecoute la voix du peuple dans tout ce qu'il te dira; car ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne plus sur eux.

Nous avons rejeté Dieu en rejetant Sa structure législative pour nous gouverner. Nous avons reçu ce que nous avons demandé.

... ⁸ Ils agissent à ton égard comme ils ont toujours agi depuis que je les ai fait monter d'Égypte jusqu'à ce jour; ils m'ont abandonné, pour servir d'autres dieux. ⁹ Ecoute donc leur voix; mais donne-leur des avertissements, et fais-leur connaître le droit du roi qui régnera sur eux. ¹⁰ Samuel rapporta toutes les paroles de Y^hovah (l'Éternel) au peuple qui lui demandait un roi. ¹¹ Il dit: Voici quel sera le droit du roi qui régnera sur vous. Il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers, afin qu'ils courent devant son char; ¹² il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les emploiera à labourer ses terres, à récolter ses moissons, à fabriquer ses armes de guerre et l'attirail de ses chars. ¹³ Il prendra vos filles, pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. ¹⁴ Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers, et la donnera à ses serviteurs. ¹⁵ Il prendra la dîme du produit de vos semences et de vos vignes, et la donnera à ses serviteurs. ¹⁶ Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meilleurs bœufs et vos ânes, et s'en servira pour ses travaux. ¹⁷ Il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous-mêmes serez ses esclaves. ¹⁸ Et alors vous crierez contre votre roi que vous vous serez choisi, mais Y^hovah (l'Éternel) ne vous exaucera point. ¹⁹ Le peuple refusa d'écouter la voix de Samuel. Non! dirent-ils, mais il y aura un roi sur nous, ²⁰ et nous aussi nous serons comme toutes les nations; notre roi nous jugera il marchera à notre tête et conduira nos guerres.

Que ce soit à une royauté individuelle ou à un système de gouvernement centralisé, nous serons en servitude. Cela est dû aux taxes excessives imposées par le gouvernement et aux dettes contractées auprès des monopoles financiers des gouvernements. Bien que financière, c'est un véritable esclavage et peu sont vraiment libres.

Les dîmes de Dieu sont basées seulement sur l'augmentation productive annuelle nette et non pas sur la propriété, ni sur les moyens de gagner notre vie. Elles ne sont pas non plus basées sur le fardeau cumulatif qui finit par retomber sur ceux qui sont décrits comme le consommateur ultime. Cela génère une taxe sur les ventes, une taxe sur les produits et une taxe sur les services, dont aucune n'est en mesure de soutenir le système de gouvernance centralisé actuel. C'est prophétique.

Le pardon des dettes

Presque tout le monde vit avec le financement d'une dette rempli de stress et le nuage d'incertitude qu'il produit. Le contrat socio-économique de Dieu interdit la constitution d'une dette à long terme. Il légifère sur le capital sans intérêt.

Deutéronome 15: 1-18 Tous les sept ans, tu feras relâche. ² Et voici comment s'observera le relâche. Quand on aura publié le relâche en l'honneur de Y^ehovah (l'Éternel), tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit, il ne pressera pas son prochain et son frère pour le paiement de sa dette.

Actuellement, toutes les dettes parmi les élus doivent être pardonnées en cette septième année. Le mode de libération est une libération complète de l'obligation de rembourser le principal restant dû.

... ³ Tu pourras presser l'étranger; mais tu te relâcheras de ton droit pour ce qui t'appartiendra chez ton frère. ⁴ Toutefois, il n'y aura point d'indigent chez toi, car Y^ehovah (l'Éternel) te bénira dans le pays que Y^ehovah

(l'Éternel), ton Dieu, te fera posséder en héritage, ⁵ pourvu seulement que tu obéisses à la voix de Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, en mettant soigneusement en pratique tous ces commandements que je te prescris aujourd'hui.

Nous pouvons recouvrer les dettes qui nous sont dues par ceux qui ne sont pas des élus (verset 3 (Israël)) et, si cette législation est correctement suivie, nous n'aurons pas de pauvres parmi nous.

... ⁶ Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te bénira comme il te l'a dit, tu prêteras à beaucoup de nations, et tu n'emprunteras point; tu domineras sur beaucoup de nations, et elles ne domineront point sur toi.

Notre obéissance à ce système socio-économique nous apportera des bénédictions et la protection.

... ⁷ S'il y a chez toi quelque indigent d'entre tes frères, dans l'une de tes portes, au pays que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te donne, tu n'endurciras point ton cœur et tu ne fermeras point ta main devant ton frère indigent. ⁸ Mais tu lui ouvriras ta main, et tu lui prêteras de quoi pourvoir à ses besoins.

La loi dont nous discutons interdit la création et le financement de dettes à long terme et est la seule source qui légifère en matière de crédit. Ce crédit est seulement le montant nécessaire pour un besoin et n'est pas pour ce qui peut être désiré.

... ⁹ Garde-toi d'être assez méchant pour dire en ton cœur: La septième année, l'année du relâche, approche! Garde-toi d'avoir un œil sans pitié pour ton frère indigent et de lui faire un refus. Il crierait à Y^ehovah (l'Éternel) contre toi, et tu te chargerais d'un péché. ¹⁰ Donne-lui, et que ton cœur ne lui donne point à regret; car, à cause de cela, Y^ehovah

(l'Éternel), ton Dieu, te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises.

Cet octroi de crédit est requis même si c'est près de la septième année de relâche et que la personne ne sera probablement pas en mesure de rembourser beaucoup, ou pas du tout. Nous devons toujours donner comme nous le pouvons, mais en fonction du besoin: ce qui est nécessaire, pas ce qui est désiré.

Une fois la troisième année de dîme correctement établie, la communauté en tant que groupe jouera un rôle dans ce crédit et contribuera à son recouvrement raisonnable. Néanmoins, la prudence est de mise, l'amour de l'argent étant une source de toutes sortes de péchés.

... ¹¹ Il y aura toujours des indigents dans le pays; c'est pourquoi je te donne ce commandement: Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays.

Dans ce verset, le mot *pauvre* est 'ebyown [eb-yone '] (DHS 034, de DHS 014), dans le sens de besoin (surtout dans le sentiment):

1. dans le besoin, indigent, principalement pauvre, personne indigente;
2. sujet à l'oppression et l'abus;
3. ayant besoin d'aide, délivrance de troubles, spécifiquement délivré par Dieu.

Notre obligation est de prêter en fonction de la proximité de la septième année de relâche. Cela signifie que nous prêtons en fonction de la capacité de remboursement du bénéficiaire à la fin de la septième année. Nous devons prêter autant que nous le pouvons et non pas selon des demandes déraisonnables et nous devons pardonner ce qui ne peut

être remboursé, quelles que soient les circonstances.

... ¹² Si l'un de tes frères hébreux, homme ou femme, se vend à toi, il te servira six années; mais la septième année, tu le renverras libre de chez toi.

Certaines personnes peuvent être incapables de gérer leurs finances de manière responsable. Dans certains cas, ils peuvent perdre leurs terres et leur capacité de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leurs familles. Ils peuvent se retrouver en servitude envers un autre, mais ils doivent également être indemnisés lors de leur libération la septième année. Il ne s'agit pas de l'esclavage tel qu'il est généralement décrit, mais d'une période d'instruction pour l'employé, qui doit être rémunéré pour le travail effectué au moment de sa libération.

... ¹³ Et lorsque tu le renverras libre de chez toi, tu ne le renverras point à vide; ¹⁴ tu lui feras des présents de ton menu bétail, de ton aire, de ton pressoir, de ce que tu auras par la bénédiction de Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu. ¹⁵ Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, t'a racheté; c'est pourquoi je te donne aujourd'hui ce commandement.

S'il reste plusieurs années sabbatiques jusqu'au Jubilé et au recouvrement des terres familiales, la personne peut demander que l'emploi soit prolongé à perpétuité.

... ¹⁶ Si ton esclave te dit: Je ne veux pas sortir de chez toi, -parce qu'il t'aime, toi et ta maison, et qu'il se trouve bien chez toi, - ¹⁷ alors tu prendras un poinçon et tu lui perceras l'oreille contre la porte, et il sera pour toujours ton esclave. Tu feras de même

pour ta servante. ¹⁸ Tu ne trouveras point dur de le renvoyer libre de chez toi, car il t'a servi six ans, ce qui vaut le double du salaire d'un mercenaire; et Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te bénira dans tout ce que tu feras.

Ce «trou sur l'oreille» visible était un signe pour les hommes incapables de subvenir à leurs besoins. C'est aussi un signe pour les femmes mariées qui sont passées de la maison de leur père à la maison de leur mari pour donner des enfants à l'héritage familial et qui ne sont pas disponibles.

Outre l'interdiction de planter et de récolter au cours de la septième année, d'autres lois traitent de la plantation et de la récolte (comparer Lévit. 19: 23-25). Lorsque les arbres fruitiers sont plantés, ils ne peuvent être récoltés pendant les trois premières années, car cela renforce les nouveaux arbres. La quatrième année, la récolte complète des premiers fruits est remise aux sacrificateurs, qui en étaient les administrateurs.

Nombres 5: 9-10 Toute offrande de choses consacrées par les enfants d'Israël appartiendra au sacrificateur à qui elles seront présentées. ¹⁰ Les choses qu'on aura consacrées lui appartiendront, ce qu'on lui aura remis lui appartiendra.

Les effets débilissants des dettes avec lesquelles presque tout le monde vit devraient condamner le système actuel, qui n'a pas changé (comparer Néh. 5: 1-5).

L'application pratique

La terre appartient à Dieu et elle ne peut pas être vendue (Lévit. 25: 23).

Elle est répartie par le sort (Josué 19: 51) dans les lignées familiales (Josué 18: 2).

La terre doit se reposer, c'est à dire être laissée en jachère pendant la septième année (Ex. 23: 10-11; Lévit. 25: 1-7, 19-24).

Notre planification financière doit être établie sur un cycle de sept ans et non d'année en année.

Nous recevons une triple récolte la sixième année, conformément à notre obéissance en tant que nation, et cette nourriture stockée sera consommée pendant la septième année:

Lévitique 25: 18-22 Mettez mes lois en pratique, observez mes ordonnances et mettez-les en pratique; et vous habiterez en sécurité dans le pays. ¹⁹ Le pays donnera ses fruits, vous mangerez à satiété, et vous y habiterez en sécurité. ²⁰ Si vous dites: Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point et ne ferons point nos récoltes? ²¹ je vous accorderai ma bénédiction la sixième année, et elle donnera des produits pour trois ans. ²² Vous sèmerez la huitième année, et vous mangerez de l'ancienne récolte; jusqu'à la neuvième année, jusqu'à la nouvelle récolte, vous mangerez de l'ancienne.

Il ne doit pas y avoir de semis de cultures annuelles. Les produits des plantes vivaces de la terre ne doivent pas être récoltés, mais ils peuvent être consommés au jour le jour (Ex. 23: 10-11; Lévit. 25: 1-7, 19-22). Il n'y a pas de dîme des produits agricoles à payer la septième année car il n'y a pas de récolte. L'élagage ou le travail des vignes ou des arbres fruitiers doit cesser (Lévit. 25: 3-6).

À la fin de cette année, toutes les dettes financières entre Israël spirituel doivent être pardonnées (Deut. 15: 1-6), mais les étrangers peuvent être tenus responsables de leurs dettes (Deut. 15: 3). Ceux qui sont en servitude pour le remboursement d'une dette doivent être libérés avec le double du paiement d'un ouvrier embauché (Deut. 15: 18). Le crédit fait partie de cette législation économique (Deut. 15: 9-10), mais uniquement pour répondre aux besoins (Deut. 15: 8). Cela doit être exempt d'intérêt (Ex. 22: 25; Lévit. 25: 36-37; Deut. 23: 19-20; Ps. 15; Néh. 5: 7,10; Ezéchiel 18: 8,13,17; 22: 12; Matt. 25: 27; Luc 19: 23).

Les dividendes sont versés en proportion des investissements.

Le Jubilé

Dans le cadre de notre Nouvelle Alliance avec le Seul Vrai Dieu à travers son Messie, nous sommes tenus d'observer la structure complète du système jubilaire du Jubilé.

C'est le système social économique, environnemental et moral complet de l'humanité tout entière. Puisque nous sommes tenus d'observer ce système aujourd'hui, quand se produit-il et quelles sont nos obligations dans les circonstances actuelles?

Nous avons vu plus haut que les sabbats de la septième année exigeaient que les terres soient laissées en jachère. Puisque les gens n'ont aucune récolte, il n'est pas nécessaire de payer la dîme. Toutes nos

dettes doivent être annulées et tous les esclaves israélites ou employés endettés doivent être libérés à sa conclusion. Beaucoup d'entre nous ont également pardonné les dettes des non convertis lors du dernier cycle. Les produits vivaces qui poussaient pouvaient être consommés mais non récoltés.

L'année du Jubilé chevauche la septième année du septième cycle et exige en outre que les terres reviennent aux propriétaires de la famille d'origine et continuent le repos sans même prendre le repas quotidien à partir des produits de plantes vivaces (Lévit. 25: 11).

Le dixième jour du septième mois est la proclamation du Jubilé. Cela signifie que lors de la septième année du dernier cycle de sept ans, ou la quarante-neuvième année, on doit sonner une corne de bélier ou Yobel dans tout le pays et proclamer la liberté pour tous les habitants. Le dictionnaire hébreu de Strong donne ce qui suit:

DHS 3104 yowbel, yo-bale'; ou yobel, yo-bale'; apparemment de DHS 2986; le son d'une corne (de son son continu); spec. le signal de trompettes d'argent; de là, l'instrument lui-même et le festival ainsi introduit: Jubilé, la corne de bélier, trompette.

Dans le chapitre 6 de Josué, le yobel, une trompette de corne de bélier, a aussi été utilisé par sept sacrificateurs autour de Jéricho.

Lévitique 25: 9-10 Le dixième jour du septième mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette; le jour des expiations, vous sonnerez de la trompette dans tout votre pays. ¹⁰ Et vous sanctifierez la

cinquantième année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants: ce sera pour vous le jubilé; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans sa famille.

La conclusion du jubilé au dixième jour du septième mois a pour effet de permettre la plantation, l'ensemencement et l'émondage afin de se préparer pour la récolte printanière de la première année du prochain cycle sabbatique. Le système jubilaire/sabbatique est pour toute l'humanité et protège toutes les familles de la Terre et tous les individus qui y vivent. Il protège complètement tous les aspects vitaux de la planète. L'ensemble du système sabbatique doit être observé et cela gardera l'humanité libre des effets de l'idolâtrie. Dieu seul est souverain sur Sa création.

Le Jubilé commence le Jour des Expiations le septième mois de la quarante-neuvième année du cycle, qui est une Année Sabbatique. Ceci produit deux sabbats de la terre qui doivent se chevaucher. Aucun ensemencement n'aurait été fait l'automne précédent parce que l'année du sabbat ne permet pas de moissonner quand elle commence au printemps (Lév. 25: 20). Comme le Jubilé se termine en automne septentrional, les cultures seront alors semées pour la moisson le printemps septentrional suivant. Cela couvre le cycle de deux ans pour les quarante-neuvième et cinquantième années du Jubilé.

Tout dans toute la Terre appartient à Dieu.

Exode 19: 5 Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi;

Le poisson, le gibier et les arbres peuvent être récoltés pour notre consommation et notre utilisation et sont donc sujets à la dîme. Ils ne peuvent pas être récoltés les années de sabbat et de Jubilé. C'est aussi un repos pour l'environnement naturel. Le système du Jubilé profite à toute l'humanité. La terre appartient à Dieu, et si nous ne donnons pas à la terre son repos de sabbat tous les sept ans, alors Dieu le fournira à nos frais (Lév. 26: 34-35).

Ces sept années de sabbat de la terre culminent avec le Jubilé et le rapprochement de l'héritage familial. L'Encyclopédie Americana dit:

La loi [du Jubilé] dans son ensemble était nettement théocratique; elle justifiait l'absolutisme de Yahveh; elle signifiait que les Hébreux étaient Ses serviteurs et ne pouvaient donc continuer à être les esclaves de leurs frères; la terre Lui appartenait et était seulement prêtée aux tribus et familles des Hébreux, qui ne pouvaient donc pas être chassées par aucun arrangement humain.

Les Israélites considéraient le maintien des biens immobiliers ancestraux dans la famille comme un devoir sacré. Ceci est évident dans la raison de Naboth pour son refus de vendre son vignoble au Roi Achab.

1 Rois 21: 2-3 Et Achab parla ainsi à Naboth: Cède-moi ta vigne, pour que j'en fasse un jardin potager, car elle est tout près de ma maison. Je te donnerai à la place une vigne meilleure; ou, si cela te convient, je te paierai la valeur en argent. ³ Mais Naboth répondit à

Achab: Que Y^{ehovah} (l'Éternel) me garde de te donner l'héritage de mes pères!

Certains en Israël ont toujours cru en Y^{ehovah}, le Seigneur, et au respect de la Loi, telle qu'elle a été donnée à Moïse.

Tout le système juridique de Dieu protège la famille ou la tribu et l'individu. Le Jubilé et son système de dîme, ses années sabbatiques et la prohibition du cumul de la dette sont le cadre négligé. Cette loi est un pacte familial avec Dieu, qui nous protégera et protégera la planète qui nous soutient. Cependant, Dieu est le véritable propriétaire foncier (Lév. 25: 23).

La cinquantième année, la terre revient à son propriétaire ou à son fiduciaire et à sa tribu déléguée (comparer Lév. 25: 10).

Lévitique 25: 13 Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété.

Il y a une exception pour la tribu de Lévi.

Deutéronome 18: 1-8 Les sacrificateurs, les Lévites, la tribu entière de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël; ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l'honneur de Y^{ehovah} (l'Éternel) et de l'héritage de Y^{ehovah} (l'Éternel).² Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères: Y^{ehovah} (l'Éternel) sera leur héritage, comme il le leur a dit.³ Voici quel sera le droit des sacrificateurs sur le peuple, sur ceux qui offriront un sacrifice, un boeuf ou un agneau: on donnera au sacrificateur l'épaule, les mâchoires et l'estomac.⁴ Tu lui donneras les prémices de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les prémices de la toison de tes brebis;⁵ car c'est lui que Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, a choisi entre toutes les tribus, pour qu'il fasse le service au nom de Y^{ehovah} (l'Éternel), lui et ses fils, à toujours.⁶ Lorsque

le Lévite quittera l'une de tes portes, le lieu quelconque où il demeure en Israël, pour se rendre, selon la plénitude de son désir, au lieu que choisira Y^{ehovah} (l'Éternel),⁷ et qu'il fera le service au nom de Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, comme tous ses frères les Lévites qui se tiennent là devant Y^{ehovah} (l'Éternel),⁸ il recevra pour sa nourriture une portion égale à la leur, et jouira, en outre, des revenus de la vente de son patrimoine.

Une question s'est posée concernant l'héritage des domaines familiaux en Israël.

Nombres 27: 1-11 Les filles de Tselophchad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, et dont les noms étaient Machla, Noa, Hogla, Milca et Thirtsa,² s'approchèrent et se présentèrent devant Moïse, devant le sacrificateur Eléazar, et devant les princes et toute l'assemblée, à l'entrée de la tente d'assignation. Elles dirent:³ Notre père est mort dans le désert; il n'était pas au milieu de l'assemblée de ceux qui se révoltèrent contre Y^{ehovah} (l'Éternel), de l'assemblée de Koré, mais il est mort pour son péché, et il n'avait point de fils.⁴ Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'avait point eu de fils? Donne-nous une possession parmi les frères de notre père.⁵ Moïse porta la cause devant Y^{ehovah} (l'Éternel).⁶ Et Y^{ehovah} (l'Éternel) dit à Moïse:⁷ Les filles de Tselophchad ont raison. Tu leur donneras en héritage une possession parmi les frères de leur père, et c'est à elles que tu feras passer l'héritage de leur père.⁸ Tu parleras aux enfants d'Israël, et tu diras: Lorsqu'un homme mourra sans laisser de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.⁹ S'il n'a point de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.¹⁰ S'il n'a point de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.¹¹ S'il n'y a point de frères de son père, vous donnerez son héritage au plus proche parent dans sa famille, et c'est lui qui le possédera. Ce sera pour les enfants d'Israël une loi et un droit, comme Y^{ehovah} (l'Éternel) l'a ordonné à Moïse.

Cette ordonnance exige que l'héritage des terres reste dans la lignée du père à travers les filles. Celui qu'elles épouseront de leur tribu prendra alors le nom de famille de la femme. L'héritage est basé sur la lignée familiale. S'il n'y a pas de progéniture, il ira au plus proche parent de la femme.

Là où il y a des enfants, le premier-né est de la femme et non du mâle.

Exode 13: 2 Consacre-moi tout premier-né, tout premier-né parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des animaux: il m'appartient.

Les premiers-nés doivent être rachetés.

Exode 13: 13-22 Tu rachèteras avec un agneau tout premier-né de l'âne; et, si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras aussi tout premier-né de l'homme parmi tes fils. ¹⁴ Et lorsque ton fils te demandera un jour: Que signifie cela? tu lui répondras: Par sa main puissante, Y^ehovah (l'Éternel) nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude; ¹⁵ et, comme Pharaon s'obstinait à ne point nous laisser aller, Y^ehovah (l'Éternel) fit mourir tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des animaux. Voilà pourquoi j'offre en sacrifice à Y^ehovah (l'Éternel) tout premier-né des mâles, et je rachète tout premier-né de mes fils. ¹⁶ Ce sera comme un signe sur ta main et comme des fronteaux entre tes yeux; car c'est par sa main puissante que Y^ehovah (l'Éternel) nous a fait sortir d'Égypte. ¹⁷ Lorsque Pharaon laissa aller le peuple, Dieu ne le conduisit point par le chemin du pays des Philistins, quoique le plus proche; car Dieu dit: Le peuple pourrait se repentir en voyant la guerre, et retourner en Égypte. ¹⁸ Mais Dieu fit faire au peuple un détour par le chemin du désert, vers la mer Rouge. Les enfants d'Israël montèrent en

armes hors du pays d'Égypte. ¹⁹ Moïse prit avec lui les os de Joseph; car Joseph avait fait jurer les fils d'Israël, en disant: Dieu vous visitera, et vous ferez remonter avec vous mes os loin d'ici. ²⁰ Ils partirent de Succoth, et ils campèrent à Etham, à l'extrémité du désert. ²¹ Y^ehovah (l'Éternel) allait devant eux, le jour dans une colonne de nuée pour les guider dans leur chemin, et la nuit dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils marchassent jour et nuit. ²² La colonne de nuée ne se retirait point de devant le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit.

Le premier-né mâle héritera une double part.

Deutéronome 21: 17 Il reconnaîtra au contraire comme premier-né le fils de celle qu'il n'aime pas et il lui donnera une double portion de son bien, car ce fils est le premier de ses enfants. Le droit d'aînesse lui appartient. (SG21)

Cette législation exige que des généalogies familiales correctes et vérifiables soient préservées.

Ezéchiel 46: 16-18 Ainsi parle le Seigneur, Y^ehovah (l'Éternel): Si le prince fait à l'un de ses fils un don pris sur son héritage, ce don appartiendra à ses fils, ce sera leur propriété comme héritage. ¹⁷ Mais s'il fait à l'un de ses serviteurs un don pris sur son héritage, ce don lui appartiendra jusqu'à l'année de la liberté, puis il retournera au prince; ses fils seuls posséderont ce qu'il leur donnera de son héritage. ¹⁸ Le prince ne prendra rien de l'héritage du peuple, il ne le dépouillera pas de ses possessions; ce qu'il donnera en héritage à ses fils, il le prendra sur ce qu'il possède, afin que nul parmi mon peuple ne soit éloigné de sa possession.

La terre peut être donnée à un serviteur, mais elle retourne à la famille lors du jubilé et personne ne peut déplacer

l'héritage. Négliger le jubilé entraîne des sanctions sévères.

Jérémie 34: 17 C'est pourquoi ainsi parle Y^hovah (l'Éternel): Vous ne m'avez point obéi, en publiant la liberté chacun pour son frère, chacun pour son prochain. Voici, je publie contre vous, dit Y^hovah (l'Éternel), la liberté de l'épée, de la peste et de la famine, et je vous rendrai un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre.

Nombres 36: 1-13 Les chefs de la famille de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des fils de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs de famille des enfants d'Israël. ² Ils dirent: Y^hovah (l'Éternel) a ordonné à mon seigneur de donner le pays en héritage par le sort aux enfants d'Israël. Mon seigneur a aussi reçu de Y^hovah (l'Éternel) l'ordre de donner l'héritage de Tselophchad, notre frère, à ses filles. ³ Si elles se marient à l'un des fils d'une autre tribu des enfants d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères et ajouté à celui de la tribu à laquelle elles appartiendront; ainsi sera diminué l'héritage qui nous est échu par le sort. ⁴ Et quand viendra le jubilé pour les enfants d'Israël, leur héritage sera ajouté à celui de la tribu à laquelle elles appartiendront, et il sera retranché de celui de la tribu de nos pères.

Le système d'héritage est basé sur la structure du Jubilé, qui protège les futurs descendants dans les lignées familiales. Il peut être attribué au sort, en fonction de la productivité de la terre. La question s'est posée si les filles de Tselophchad (qui ont été déclarées comme étant justes dans Nombres 27: 6) se mariaient en dehors de la tribu, et si la terre irait alors à la succession d'une autre tribu.

... ⁵ Moïse transmet aux enfants d'Israël les ordres de Y^hovah (l'Éternel). Il dit: La tribu des fils de Joseph a raison. ⁶ Voici ce que Y^hovah (l'Éternel) ordonne au sujet des filles de Tselophchad: elles se marieront à qui elles

voudront, pourvu qu'elles se marient dans une famille de la tribu de leurs pères. ⁷ Aucun héritage parmi les enfants d'Israël ne passera d'une tribu à une autre tribu, mais les enfants d'Israël s'attacheront chacun à l'héritage de la tribu de ses pères. ⁸ Et toute fille, possédant un héritage dans les tribus des enfants d'Israël, se mariera à quelqu'un d'une famille de la tribu de son père, afin que les enfants d'Israël possèdent chacun l'héritage de leurs pères. ⁹ Aucun héritage ne passera d'une tribu à une autre tribu, mais les tribus des enfants d'Israël s'attacheront chacune à son héritage.

Tout l'héritage doit rester dans les lignées familiales immédiates et dans la tribu elle-même. Les filles de Tselophchad se conformèrent.

... ¹⁰ Les filles de Tselophchad se conformèrent à l'ordre que Y^hovah (l'Éternel) avait donné à Moïse. ¹¹ Machla, Thirtsa, Hogla, Milca et Noa, filles de Tselophchad, se marièrent aux fils de leurs oncles; ¹² elles se marièrent dans les familles des fils de Manassé, fils de Joseph, et leur héritage resta dans la tribu de la famille de leur père. ¹³ Tels sont les commandements et les lois que Y^hovah (l'Éternel) donna par Moïse aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

Le système de Dieu, s'il est respecté, comporte souvent des avantages que nous ne pouvons pas envisager.

Jérémie 35: 19 à cause de cela, ainsi parle Y^hovah (l'Éternel) des armées, le Dieu d'Israël: Jonadab, fils de Récab, ne manquera jamais de descendants qui se tiennent en ma présence.

C'est une grande promesse. Quelqu'un dans cette lignée familiale de Récab par Jonadab sera toujours en mesure de se tenir devant Dieu. Les Récabites

subsisteront toujours. Pourquoi en serait-il ainsi?

Jérémie 35: 16-18 Oui, les fils de Jonadab, fils de Récab, observent l'ordre que leur a donné leur père, et ce peuple ne m'écoute pas! ¹⁷ C'est pourquoi ainsi parle Y^ehovah (l'Éternel), le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vais faire venir sur Juda et sur tous les habitants de Jérusalem tous les malheurs que j'ai annoncés sur eux, parce que je leur ai parlé et qu'ils n'ont pas écouté, parce que je les ai appelés et qu'ils n'ont pas répondu. ¹⁸ Et Jérémie dit à la maison des Récabites: Ainsi parle Y^ehovah (l'Éternel) des armées, le Dieu d'Israël: Parce que vous avez obéi aux ordres de Jonadab, votre père, parce que vous avez observé tous ses commandements et fait tout ce qu'il vous a prescrit;

Cette lignée familiale subsistera parce qu'ils ont obéi au commandement de leur père. Nous devons faire tous les efforts possibles pour obéir aux commandements de notre Père céleste, dont aucun n'a été aboli (Matt. 5: 18).

Le sacrifice acceptable du Messie a ouvert la phase suivante du Plan et a permis aux païens d'accéder à l'Esprit de Dieu et d'être adoptés en Israël spirituel. Le plan n'est pas encore achevé et la Loi demeure intégralement. La Loi (ou des parties de celle-ci) n'a pas été abolie en raison du sacrifice du Messie qui nous place dans un état de grâce par rapport aux pénalités.

Notre obéissance profitera également à long terme à nos enfants. Qu'ont fait ces descendants de Récab?

Jérémie 35: 12-15 Alors la parole de Y^ehovah (l'Éternel) fut adressée à Jérémie, en ces mots: ¹³ Ainsi parle Y^ehovah (l'Éternel) des armées, le Dieu d'Israël: Va, et dis aux

hommes de Juda et aux habitants de Jérusalem: Ne recevrez-vous pas instruction, pour obéir à mes paroles? dit Y^ehovah (l'Éternel). ¹⁴ On a observé les paroles de Jonadab, fils de Récab, qui a ordonné à ses fils de ne pas boire du vin, et ils n'en ont point bu jusqu'à ce jour, parce qu'ils ont obéi à l'ordre de leur père. Et moi, je vous ai parlé, je vous ai parlé dès le matin, et vous ne m'avez pas écouté. ¹⁵ Je vous ai envoyé tous mes serviteurs, les prophètes, je les ai envoyés dès le matin, pour vous dire: Revenez chacun de votre mauvaise voie, amendez vos actions, n'allez pas après d'autres dieux pour les servir, et vous resterez dans le pays que j'ai donné à vous et à vos pères. Mais vous n'avez pas prêté l'oreille, vous ne m'avez pas écouté.

Presque toute l'humanité se préoccupe de qui, quand et comment nous devons adorer.

1. Qui nous adorons: en ce qui concerne le Seul Vrai Dieu, Ses Commandements et Ses promesses.
2. Quand nous adorons: en ce qui concerne le cycle du calendrier astronomique naturel.
3. Comment nous adorons: en ce qui concerne le gouvernement et la Loi et nos responsabilités individuelles.

Tous ces éléments sont clairement exprimés dans l'utilisation du système du Jubilé qui a été perdu et qui sera rétabli au retour du Messie (comparer Lévit. 27: 14-24).

Les maisons dans les villes fortifiées n'appartiennent pas aux familles à perpétuité et ne sont pas soumises à la législation du Jubilé.

Lévitique 25: 29-31 Si un homme vend une maison d'habitation dans une ville entourée de murs, il aura le droit de rachat jusqu'à l'accomplissement d'une année depuis la vente; son droit de rachat durera un an. ³⁰ Mais si cette maison située dans une ville entourée de murs n'est pas rachetée avant l'accomplissement d'une année entière, elle restera à perpétuité à l'acquéreur et à ses descendants; il n'en sortira point au jubilé. ³¹ Les maisons des villages non entourés de murs seront considérées comme des fonds de terre; elles pourront être rachetées, et l'acquéreur en sortira au jubilé.

Cependant, les maisons de campagne doivent être libérées.

Une maison dédiée à Y^ehovah nécessite vingt pour cent de la valeur qui lui est attribuée pour pouvoir être rachetée. Les sacrificateurs étaient ceux qui évaluaient la maison.

Lévitique 27: 14-15 Si quelqu'un sanctifie sa maison en la consacrant à Y^ehovah (l'Éternel), le sacrificateur en fera l'estimation selon qu'elle sera bonne ou mauvaise, et l'on s'en tiendra à l'estimation du sacrificateur. ¹⁵ Si celui qui a sanctifié sa maison veut la racheter, il ajoutera un cinquième au prix de son estimation, et elle sera à lui.

La législation complète sur le Jubilé est donnée dans Lévitique 25: 9-55.

La confirmation du Nouveau Testament

Jean a commencé à enseigner dans la quinzième année de Tibère (Luc 3: 1), qui a commencé dans le septième mois de l'Année du Jubilé. De ce moment-là, poussé par l'Esprit Saint, le Messie a été de Nazareth vers Jean et a été baptisé.

Après sa tentation, il est retourné à Nazareth dans l'Année du Jubilé de 27/28 EC (aire courante) et avant 1 Nisan (ou Abib) de 28 EC et il a enseigné dans la synagogue. Luc 4: 16 montre que Christ est entré dans la synagogue de Nazareth et le rouleau d'Ésaïe lui a été remis. Il l'a ouvert et a lu.

Il a lu Esaïe 61: 1-2 et a proclamé l'Année Acceptable du Seigneur. Ceci est une référence directe au Jubilé. Cette année acceptable du Seigneur, avec la proclamation de la liberté de Lévitique 25: 10, est le Jubilé.

Ésaïe 61: 1-2 L'esprit du Seigneur, Y^ehovah (l'Éternel), est sur moi, Car Y^ehovah (l'Éternel) m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, Pour proclamer aux captifs la liberté, Et aux prisonniers la délivrance; ² Pour publier une année de grâce de Y^ehovah (l'Éternel), Et un jour de vengeance de notre Dieu; Pour consoler tous les affligés;

Cet acte du Messie était une référence directe à la proclamation de l'année et du système du Jubilé. Par cet acte, il a confirmé le Jubilé et l'a confiné dans le temps. Il l'a fait avant 1 Nisan 28 EC. Le Jubilé devait donc être en 27-28 EC, ce qui confirme Ezéchiel 1:1ss. Si ce n'était pas le Jubilé, alors il est un faux prophète et non le Messie, car cette Écriture n'a pas été accomplie et l'Écriture aurait été rompue.

Les trente ans mentionnés par Ezéchiel sont la trentième année du cycle du Jubilé ou 594 AEC (avant l'aire courante). Cela produit un Jubilé en 574 AEC et se reproduit dans la lecture et la restauration de la Loi par Esdras et

Néhémie en 374 AEC. Cette lecture de la quarante-neuvième année du cycle commence également l'Année de Jubilé à partir du Jour des Expiations. Cela nous est pas donné comme le miracle de la manne qui a identifié le sabbat du septième jour à Israël, quand ils sont sortis d'Egypte. Dieu a fourni la double récolte promise de la sixième année à ceux qui observent le cycle dans l'année qu'Il a ordonnée.

Le Messie était venu dans la chair, est mort pour nos péchés et a été ressuscité en 30 EC. Quand Paul a écrit Colossiens 2: 16, il dit que les festivals, la Nouvelle Lune et les sabbats sont (et sont toujours) une ombre, c'est-à-dire une ombre des choses à venir. La grammaire plaide en faveur de l'observance de ces assemblées et de ces repos, non pas pour gagner le salut, mais pour préfigurer les événements qui doivent encore se dérouler dans le Plan de Dieu.

Il existe une obligation permanente d'observer la Loi qui ne disparaît pas ou ne se modifie pas (Matt. 5: 17-19; Luc 16: 17). À l'époque de Christ, les Juifs ne l'observaient pas correctement (Jean 7: 19). Elle était modifiée par la tradition (Matt. 15: 2-3,6; Marc 7: 3,5,8-9,13) et transformée en un fardeau ou un joug par les enseignants juifs de l'époque, faisant une épreuve de Dieu (Actes 15: 10).

L'application pratique

Le Jubilé commence à l'automne au jour des Expiations (Lév. 25: 9). Chacun retourne à son héritage (Lév. 25: 10). Si

nous ne l'observons pas, nous serons pénalisés (Jér. 34: 17). La terre doit demeurer dans les lignées familiales et tribales et est distribuée au sort (Nom. 36: 1-12; Ezéchiel 46: 16-19). Le fils aîné reçoit une double portion (Deut. 21: 17). Seuls les produits de la terre peuvent être vendus jusqu'au Jubilé et ils doivent être évalués (Lév. 27: 18) en ajoutant vingt pour cent pour le rachat (Lév. 27: 19). La terre elle-même ne peut pas être vendue (Lév. 25: 23). Par conséquent, il ne peut y avoir aucune taxe sur les terres ou la propriété, seulement sur son augmentation productive.

L'expropriation des terres est interdite.

Michée 4: 4 Ils habiteront chacun sous sa vigne et sous son figuier, Et il n'y aura personne pour les troubler; Car la bouche de Y^hovah (l'Éternel) des armées a parlé.

Toute cette législation lue et passée en revue ci-dessus, fonctionne selon le système de la dîme. Il y a une première et une deuxième dîme, la première dîme étant payable au sacerdoce (Néh. 10: 36-38). Sous la première alliance, elle était payable aux Lévites qui à leur tour payaient une dîme de la dîme au sacerdoce du Temple (Nom. 18: 26; 10: 38). La dîme était perçue sur une base régionale et administrée sur une base locale. Seule la dîme de la dîme lévitique, ou un pour cent du produit domestique net, allait au sacerdoce du Temple.

La deuxième dîme était utilisée par la famille pour assister aux Fêtes au lieu désigné à cette fin (Deut. 14: 22-23). Elle était aussi partagée avec les moins

fortunés, ce qui incluait les Lévites (Deut. 14: 27). La deuxième dîme était entièrement attribuée aux pauvres à la fin de la troisième année; c'était la dîme d'assistance de troisième année. Elle devait être convertie en argent pour des raisons pratiques (Deut. 14: 24-25) et avait donc un rapport direct avec la société salariale et monétaire. Elle constituait la réserve de soutien pour le cycle sabbatique. Elle était complétement par le glanage des coins des champs (Lév. 19: 9).

La Loi doit être observée dans son intégralité, sans quoi les peuples du monde entier se trouveront soumis aux sanctions énoncées, qu'il s'agisse de bénédictions ou de malédictions.

Deutéronome 30: 19 J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre: j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité,

En tant qu'Israël spirituel, ainsi que Joseph physique et tous ceux qui doivent encore être appelés, nous devons observer ce système social complet. La Loi est en place pour protéger la planète et tous ceux qui y vivent. On nous a confié la responsabilité négligée de la préserver, de la gérer et de l'entretenir.

Les résultats de ne pas suivre le système de protection de la famille de Dieu sont évidents. À notre baptême, nous renouvelons l'alliance; une deuxième alliance qui est le même corps de Loi, mais appliqué spirituellement (comparer Deut. 29: 1-13).

Tout ce mode de vie est résumé dans les deux Grands Commandements (Deut. 6: 4-5; Lév. 19: 18).

Deutéronome 6: 4-5 Ecoute, Israël! Y^hovah (l'Éternel), notre Dieu, est le seul Y^hovah (Éternel). ⁵ Tu aimeras Y^hovah (l'Éternel), ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force.

Lévitique 19: 18 Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis Y^hovah (l'Éternel).

Le système complet du Jubilé et de la dîme protégera la population des intérêts et des dettes qui détruisent sa vie.

Cela fait que nous sommes tous esclaves de la finance et sous la contrainte constante du manque de productivité de la terre.

Puisse Y^hovah notre Elohim faire revenir rapidement Son Messie et instituer cette Loi qui est en place pour notre bien.

Nous observons cette Loi par appréciation et parce que nous aimons notre Dieu et Père Y^hovah.

Amen, Y^hovah

Annexe 1

La plupart des traductions françaises des Écritures ont été corrompues en remplaçant le Nom de Dieu qui a été modifié des consonnes hébraïques YHVH à Jéhovah et aux pseudonymes SEIGNEUR ou Éternel. Chaque fois que vous voyez les pseudonymes SEIGNEUR ou Éternel, comprenez que c'est le nom

Y^ehovah (DHS 3068). Y^ehovih (DHS 3069) est changé pour *elohim*, pas adonai. (Voir les études [Le Troisième Commandement](#) et [Le Nom de Dieu](#)).

Ce refus de prononcer le nom de Y^ehovah a commencé lorsque les Juifs sont revenus de la captivité babylonienne et a causé le plus grand tort aux traductions et de la confusion à tous dans le Plan de Dieu.

Son utilisation telle que commandée a provoqué l'assassinat du Messie et constituait une condamnation à mort. On considérait que ceux qui l'utilisaient étaient retirés des résurrections ou du monde à venir. Il ne pouvait être utilisé que par le Souverain Sacrificateur dans le Temple, le Jour des Expiations, selon les fausses traditions des anciens.

Voir Michna (*Sanhédrin* 7: 5 & 8, 10: 1; *Tamid* 7: 2) et l'exposé [Abracadabra](#)

Malachie 3: 16 Alors ceux qui craignent Y^ehovah (l'Éternel) se parlèrent l'un à l'autre; Y^ehovah (l'Éternel) fut attentif, et il écouta; Et un livre de souvenir fut écrit devant lui Pour ceux qui craignent Y^ehovah (l'Éternel) Et qui honorent son nom. (Version LSG partout sauf indication contraire).

Ésaïe 42: 8 Je suis Y^ehovah (l'Éternel), c'est là mon nom; Et je ne donnerai pas ma gloire à un autre, Ni mon honneur aux idoles.

Nous devrions tous utiliser le nom YHVH (Y^ehovah) dans nos prières pour identifier correctement l'être que nous invoquons ou remercions et louons. Nos prières peuvent ne pas être exaucées si nous n'utilisons pas correctement son nom, quelle que soit sa prononciation.

Psaumes 103: 1-2 Bénis Y^ehovah (Jéhovah), ô mon âme, oui tout ce qui est en moi, son saint nom. ² Bénis Y^ehovah (Jéhovah), ô mon âme, et n'oublie pas tous ses actes, (TMN)

Jérémie 16: 21 "C'est pourquoi voici que je leur fais connaître; cette fois-ci, je leur ferai connaître ma main et ma puissance, et à coup sûr ils sauront que mon nom c'est Y^ehovah (Jéhovah)." (TMN)

Ésaïe 52: 5-6 "Et maintenant, qu'est-ce qui me retient ici?" c'est là ce que déclare Jéhovah. "Car mon peuple a été enlevé gratuitement. Ceux qui dominaient sur lui poussaient des hurlements", c'est là ce que déclare Y^ehovah (Jéhovah), "et constamment, tout au long du jour, mon nom était traité sans respect. ⁶ C'est pour cette raison que mon peuple connaîtra mon nom, oui pour cette raison, en ce jour-là, car je suis Celui qui parle. Voyez ! C'est moi."

Il était communément utilisé jadis comme on peut le voir dans Ruth où il a été utilisé par Boaz et les ouvriers.

Ruth 2: 4 Et voici, Boaz vint de Bethléhem, et il dit aux moissonneurs: Que Y^ehovah (l'Éternel) soit avec vous! Ils lui répondirent: Que Y^ehovah (l'Éternel) te bénisse!